PARC EOLIEN DE LA CHARENTE-LIMOUSINE

Communes d'ALLOUE, AMBERNAC et SAINT-COUTANT -16-

Etude d'expertise – « Atelier Mandragore » : **État initial du volet paysager**

Novembre 2016 - version consolidée

EPURON

MAN
DRA
GORE

Sommaire

1. CHAPITRE UN : ETAT INITIAL 4

1.1. Contexte général 4

1.1.1. Recommandations d'ordre paysagères – Extrait du Schéma Régional Eolien Poitou Charentes – 2012 5

1.2. Définition des aires d'étude 6

1.2.1. Aire d'étude éloignée à Très Eloignée : R=20km 6
1.2.2. Aire d'étude intermédiaire : R=10km 6
1.2.3. Aire d'étude rapprochée : R=3km 6
1.2.4. Aire d'Etude Immédiate / Zone d'Implantation Potentielle : 6

1.3. Les paysages sur l'Aire d'étude éloignée et Intermédiaire 7

1.3.1. Les entités paysagères 7
1.3.1.1. Le Ruffecois (entité 204) dept 16 & 86 (fiche en annexe) 8
1.3.1.2. Les terres froides (entité 306) dept 16 & 86 (fiche en annexe) 8
1.3.1.3. Les terres de Brandes (entité 202) dept 86 (fiche en annexe) 8
1.3.1.4. Les terres rouges à taillis (entité 203) dept 86 (fiche en annexe) 8
1.3.2. Le relief et l'hydrographie 10
1.3.2.1. L'hydrographie 11
1.3.2.1.1. Vallée de la Vienne 11
1.3.2.1.2. Vallée de l'Issoire (affluent de la Vienne) 12
1.3.2.1.3. Vallée de la Charente 12
1.3.2.2. Le relief 13
1.3.2.2.1. Les échanges visuels entre plateaux d'interfluve 13
1.3.2.2.2. Les grands plateaux et leurs microreliefs 21
1.3.2.2.3. Les reliefs d'exception 21
1.3.2.3. Le réseau routier 22
1.3.2.3.1. Typologie du réseau routier 22
1.3.2.3.1.1. Le réseau primaire 22
1.3.2.3.1.2. Le réseau secondaire 23
1.3.2.3.1.3. Le réseau tertiaire qui irrigue plateaux et vallées 23
1.3.2.3.1.4. Le réseau en impasse perpendiculaire aux vallées 23
1.3.3. Organisation de l'habitat 24
1.3.3.1. Organisation du bâti sur le relief 24
1.3.3.2. Typologie des constructions 24
1.3.3.3. Le bâti patrimonial 27
1.3.3.3.1. ZPPAUP (zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) et AVAP 27
1.3.3.3.2. Monuments Classés 27
1.3.3.3.3. Monuments inscrits 28

1.4. Les paysages de l'Aire d'étude rapprochée 30

1.4.1. Structure du paysage 30
1.4.1.1. Un paysage marqué par une ligne de partage des eaux 30
1.4.1.2. Le paysage rattaché au bassin de la Charente-Limousine 32
1.4.1.2.1. Une trame bocagère singulière 32
1.4.1.2.2. De vastes secteurs partiellement remembrés 33
1.4.1.2.3. Une présence encore forte de la structure végétale associée à la Vallée de la Charente et aux petits cours d'eau affluents 35
1.4.1.2.4. Des contacts visuels assez faibles depuis les fonds de vallées vers les plateaux 36
1.4.1.2.5. Des échanges affirmés entre plateaux d'interfluve, au gré de la végétation 37
1.4.1.3. Le paysage rattaché au bassin versant de la Haute-Charente (Argent / Or / Sonnette) 38
1.4.1.3.1. Une trame bocagère assez peu présente 38
1.4.1.3.2. De vastes secteurs partiellement remembrés 39
1.4.1.3.3. Des échanges visuels fréquents de plateau à plateau, au gré de la végétation 39
1.4.1.3.4. Des contacts visuels assez faibles depuis les fonds de vallées vers les plateaux 40
1.4.2. La route, élément de découverte du territoire 41
1.4.2.1. Un réseau primaire inexistant 41
1.4.2.2. Un réseau secondaire et tertiaire associé au maillage végétal et aux microreliefs 41
1.4.3. Les bourgs et hameaux sur l'Aire d'étude rapprochée 43
1.4.3.1. Implantation et typologie 43
1.4.3.2. Le bâti patrimonial 44
1.4.4. Infrastructures et paysage 44

1.5. Synthèse 45

1.5.1. Des paysages clairement identifiables 45
1.5.2. Un paysage local simplifié 45
1.5.3. Une occupation humaine stable 45

Le chapitre des variantes (partie 2) et des impacts (partie 3) sont disponibles dans un second document.

Liste des Figures

Figure 1 : Localisation du site d'Oradour-Fanais et Brillac à l'échelle régionale (Carte Poitou Charentes) 4
Figure 2 : Localisation du site d'Oradour-Fanais & Brillac (base IGN 1/100000°) 4
Figure 3 : Carte des secteurs favorables à l'Eolien / Extraits Schéma Régional Eolien Poitou Charentes – sept 2012 5
Figure 4 : Carte de localisation des aires d'études (Fond IGN) 6
Figure 5 : Carte des ensembles paysagers (Inventaire des paysages du Poitou-Charentes - CREN) 7
Figure 6 : Carte de localisation des vues 9
Figure 7 : Carte des grandes unités géologiques 10
Figure 8 : Carte de l'hydrographie et des bassins versants de la Haute Charente et de la Vienne sur l'Aire d'étude éloignée 10
Figure 9 : Carte du relief sur et autour de l'Aire d'étude éloignée. 13
Figure 10 : Carte de localisation des vues 21
Figure 11 : Carte du réseau routier sur l'Aire d'étude éloignée. 22
Figure 12 : Carte de localisation des vues 26
Figure 13 : Carte de localisation des Monuments Classés et Inscrits *source Mérimée - DRAC* 29
Figure 14 : Carte de localisation de la ZIP sur la ligne de partage des eaux des bassins versants de la Charente. 30
Figure 15 : Localisation de la ligne de partage des eaux des bassins de la Charente sur le relief. 30
Figure 16 : Carte de localisation du sous bassin versant de la Charente-Limousine sur l'Aire d'étude rapprochée. 32
Figure 17 : Carte de localisation du bassin versant de la Haute Charente (Argent – Or – Sonnette) sur l'Aire d'étude rapprochée. 38
Figure 18 : Carte du réseau routier sur l'Aire d'étude rapprochée 41
Figure 19 : Carte de localisation de la Zone d'Implantation Potentielle sur le plateau d'interfluve. 47
Figure 20 : Carte de localisation des photomontages réalisés pour l'étude des impacts visuels. 52
Figure 21 : Carte de localisation des photomontages réalisés sur l'aire d'étude rapprochée pour l'étude des impacts visuels 53
Figure 22 : Carte de localisation des photomontages réalisés sur l'aire d'étude intermédiaire pour l'étude des impacts visuels 115
Figure 23 : Carte de localisation des photomontages réalisés sur l'aire d'étude éloignée pour l'étude des impacts visuels. 185
Figure 24 : Carte de localisation des postes de livraison, au niveau de l'éolienne E5 247
Figure 25 : Plan de principe d'implantation des postes de livraison, au niveau de l'éolienne E5 247

1. CHAPITRE UN : ETAT INITIAL

1.1. Contexte général

Le site de Alloue, Ambernac et Saint-Coutant est localisé en Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, au Nord-Est du département de la Charente.

Il est situé à quelques kilomètres des petites villes de Confolens (15 km) (Charente), Angoulême (46 km), Bellac (50 km) (Haute-Vienne) et de l'Isle-Jourdain (40km) (Vienne), et plus largement, dans le triangle Poitiers / Angoulême / Limoges.

Situé à l'ouest de la rivière la Vienne, ce site appartient aux paysages vallonnés et bocagers de la Haute Charente (Confolentais).

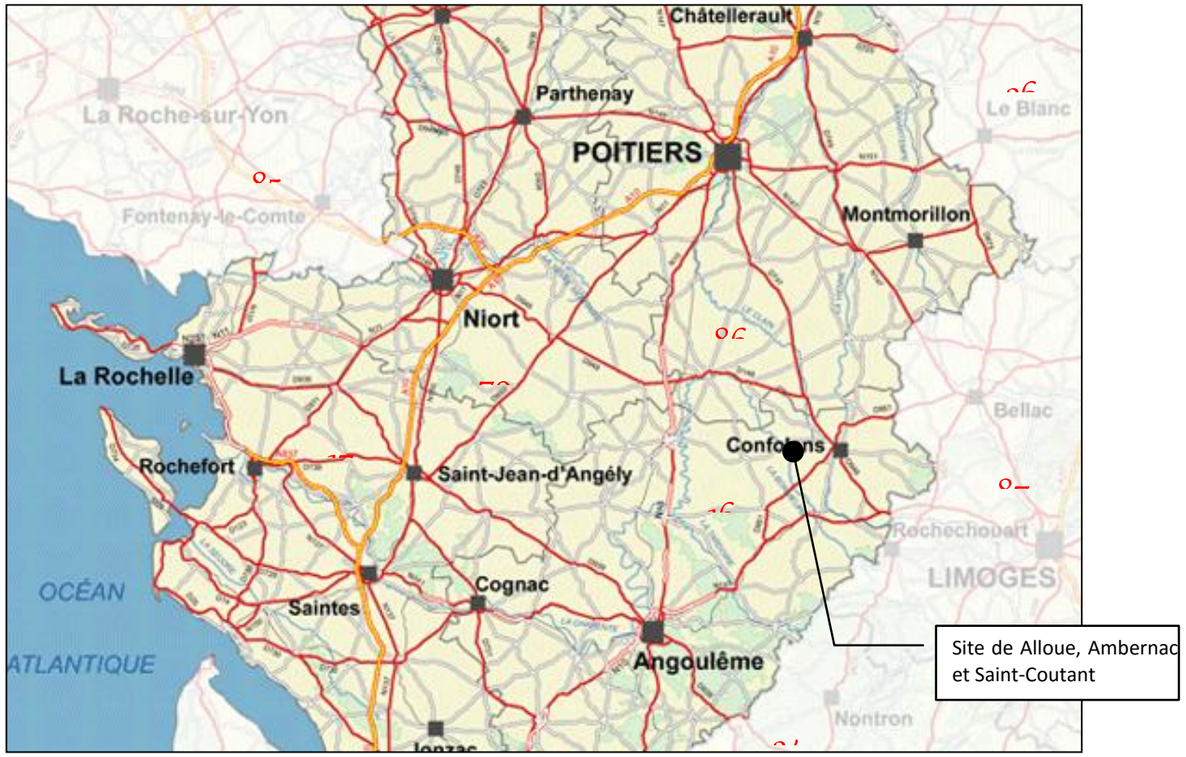

Figure 1 : Localisation du site d'Alloue, Ambernac et Saint-Coutant (Carte Poitou Charentes)

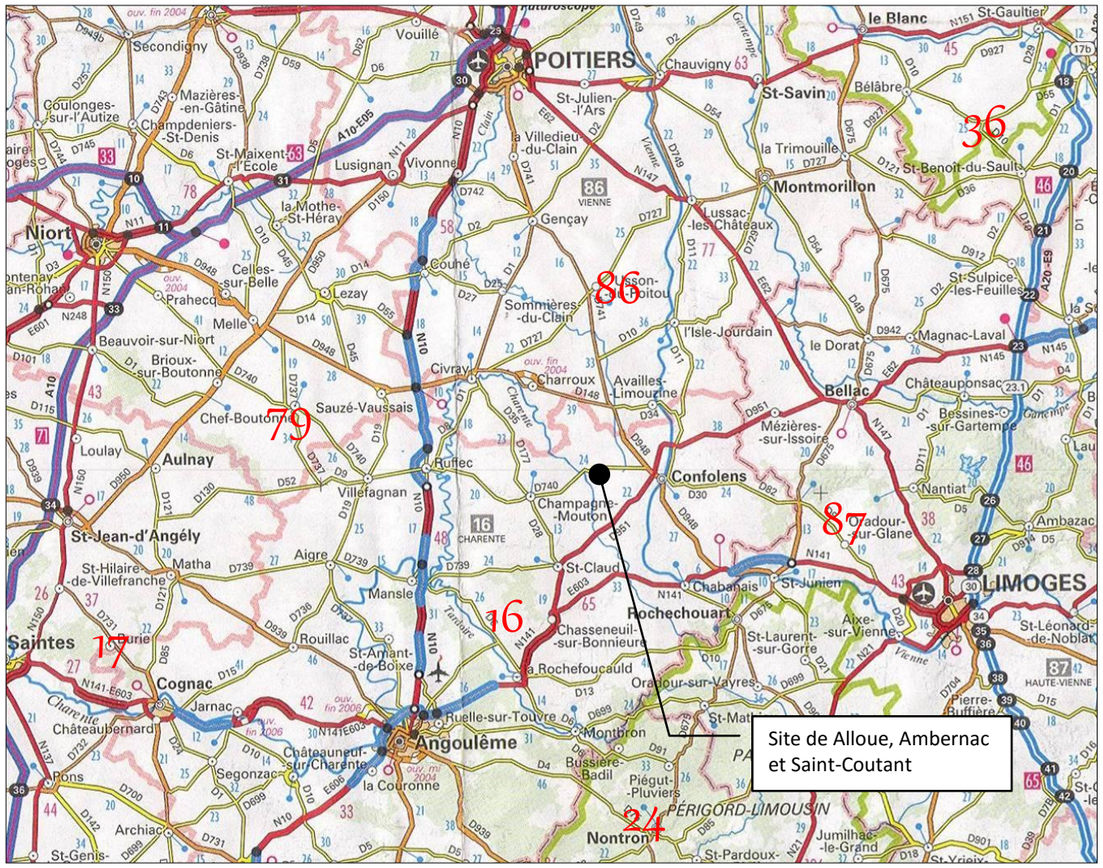

Figure 2 : Localisation du site d'Alloue, Ambernac et Saint-Coutant (base IGN 1/100000°)

Le site se compose d'un vaste plateau légèrement ondulé au maillage bocager assez bien conservé n'ouvrant que ponctuellement des vues lointaines, généralement en rebord de plateau au-dessus des vallées profondes (Vienne, Issoire…).
L'occupation du sol est majoritairement liée à l'élevage avec, çà et là, quelques parcelles de cultures de maïs et de blé.
Depuis les années 90, le passage progressif de l'élevage ovin aux bovins engendre des restructurations parcellaires avec suppression des haies, prairies cultivées et culture de maïs. Les abords des grandes exploitations bovines sont généralement plus ouverts, il ne subsiste parfois que les motifs arborés des haies avec disparition de la strate basse.

L'économie actuelle de ce territoire est essentiellement agricole et liée à l'élevage de plein air (bovins à viande – ovins) et aux cultures associées (mais, fourrages).
Si cette activité reste très consommatrice d'espace, elle ne génère toutefois pas de besoins importants en matière d'emplois. Ainsi, le territoire d'étude présente une population relativement faible, de l'ordre de 24 habitants / km² dans le Confolentais (contre 60 hab/km² en Charente et en Vienne et 114 hab/km² pour la densité moyenne en France).

La fréquentation touristique de ce territoire reste également marginale par rapport à d'autres secteurs « plus attractifs » de la région. Toutefois, ce territoire offre des attractions diffuses et variées à ceux qui veulent faire du tourisme vert (vallées de la Vienne et de la Charente, festival de Confolens, vallée des Singes, vélorail, art roman, etc).

1.1.1. Recommandations d'ordre paysager – Extrait du Schéma Régional Eolien Poitou Charentes – 2012

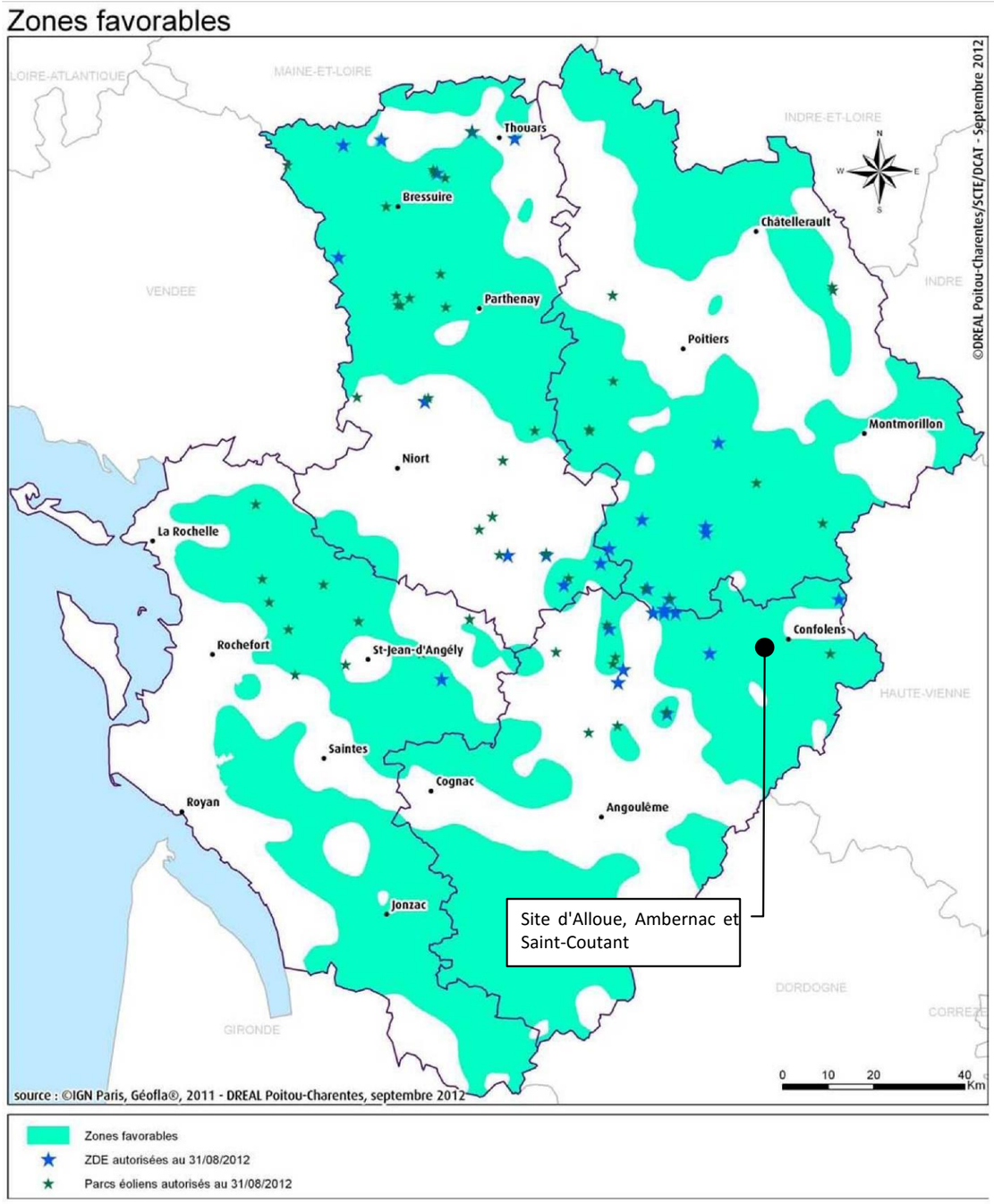

Figure 3 : Carte des secteurs favorables à l'Eolien / Extrait du Schéma Régional Eolien Poitou Charentes – sept 2012

– Intégration paysagère

Un des enjeux les plus importants en matière d'implantation de parcs éoliens concerne les rapports d'échelle entre ces nouveaux objets et le paysage. Il convient donc, soit de veiller à la conservation de l'identité d'un paysage tant dans sa composante naturelle que culturelle, soit de créer dans des territoires appropriés un nouveau paysage par une réelle mise en scène de ces nouveaux objets. Il est donc important de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères, pour savoir quels sont les paysages qui peuvent composer avec ces nouveaux objets et comment les implanter dans le paysage de manière harmonieuse. De plus, des espaces de « respiration paysagère » doivent être ménagés afin d'éviter une saturation des paysages.

La lisibilité de la situation topographique, des relations altimétriques et des silhouettes des monuments ou des villages, et la perception des paysages remarquables du territoire ne doivent pas être perturbées par un rapport de covisibilité qui pourrait en écraser les proportions.

La distance moyenne, à partir de laquelle une éolienne ne peut plus être considérée comme une présence forte nuisant à la qualité visuelle d'un paysage dépend pour partie des conditions topographiques et pour partie de la hauteur des machines. La méthode à appliquer pour déterminer cet éloignement repose sur l'étude fine des perceptions proches ou lointaines, des rapports d'échelle et du dialogue entre les différents éléments paysagers (singularités mais également bourgs, hameaux...).

A proximité ou autour des territoires listés comme sensibles dans la partie 6, des espaces tampons constituent une zone de sensibilité particulière dans laquelle chaque projet éolien devra faire l'objet d'une évaluation approfondie de son impact dans le paysage en tenant compte de la proximité des territoires emblématiques et des covisibilités qu'il induit ou, de l'application éventuelle d'un espace d'exclusion locale autour d'un site ou d'un monument. Une distance systématique ne peut être appliquée ; seules la topographie et la localisation de points de vue privilégiés ou emblématiques permettent de définir la juste mesure de l'éloignement opportun. Celle-ci devra être appréciée lors d'une enquête de terrain en fonction du nombre, de la hauteur et de l'orientation prévus par le projet éolien.

Au-delà des éléments patrimoniaux ponctuels, repérés et identifiés par la protection dont ils bénéficient, il ne faut pas négliger le paysage « ordinaire ». Les habitants de la région ne sont pas tous en situation d'habiter dans un périmètre protégé, mais ils méritent néanmoins que les projets d'implantation éoliens soient traités avec attention et sensibilité.

Il s'agit de prendre en compte les interrelations entre les éléments identitaires du territoire, leur évolution ainsi que les perceptions sociales induites :

- tenir compte de la capacité d'absorption des paysages vis à vis de l'éolien en fonction des perceptions sociales du paysage ;
- composer avec une ligne de force du paysage naturelle (ligne de crête, limite de boisement…) ou humaine (infrastructures...) ;
- veiller à une composition homogène entre les différents parcs éoliens afin d'éviter le brouillage de la lecture paysagère ;
- ménager des espaces de transitions suffisants entre les parcs éoliens et les motifs de paysage ou les paysages de l'intime (chaos rocheux dans un bosquet, petit étang...,) qui sont des éléments de paysage non protégés mais à forte valeur affective ou à forte capacité de dépaysement ;
- maintenir des respirations paysagères afin d'éviter la saturation du paysage ;
- limiter l'éparpillement des projets pour éviter la banalisation du territoire, le mitage de l'horizon ;
- prendre en compte les perceptions depuis le réseau viaire. Les routes - espace public démultiplié - permettent de découvrir et de traverser les paysages, elles en offrent les points de vue collectifs. Certains axes routiers historiques ont été tracés dans une logique de perspective magistrale dont la profondeur de champ peut être supérieure aux 6kms habituellement adoptés pour apprécier l'impact d'un projet

– Le rapport d'échelle entre les éoliennes et les vallées

La bonne intégration des éoliennes avec les vallées, principal événement du relief de la région, demande à être particulièrement attentif aux recommandations suivantes :

- accompagner les lignes de forces des vallées en veillant à conserver des rapports d'échelle favorables au paysage par rapport aux éoliennes ;
- préserver la qualité paysagère des panoramas en préconisant l'absence d'éolienne visible depuis les belvédères et promontoires emblématiques ou en s'assurant de leur intégration ;
- vérifier qu'il n'y a pas d'écrasement visuel de la vallée. Le retrait des éoliennes vis-à-vis des vallées, ainsi que leur hauteur doivent permettre un rapport d'échelle favorable au paysage depuis les points de vue singuliers, depuis le fond de vallée ou dans le paysage lointain.

- Le rapport d'échelle entre les éoliennes et les silhouettes des villages et des bourgs

Dans les campagnes agricoles où le paysage est ouvert, les bourgs et les villages se repèrent ou s'identifient par leur silhouettes qui coiffent de modestes reliefs ou se pressent sur des versants aux pentes douces.

Ces ensembles bâtis s'inscrivent à la manière de motifs dans le paysage, dans un jeu d'équilibre entre l'espace agricole ouvert et la silhouette urbaine. Ces paysages « ordinaires » sont des lieux de vie, il convient de prendre en compte l'impact d'un parc éolien dans la perception de ces silhouettes pour éviter la rupture de l'équilibre et la banalisation du paysage habité.

Deux paramètres se conjuguent, d'une part, le contraste d'échelle entre les éoliennes et le bâti rural de faible hauteur, d'autre part, le risque d'anachronisme entre l'aspect aggloméré et patiné de la forme urbaine qui s'est constituée progressivement et l'intrusion d'un objet moderne effilé.

Dans l'éventualité de situations de covisibilité, il convient de réfléchir au projet par la prise en considération des points suivants :

- proposer un recul suffisant entre le parc éolien et le bourg pour ne pas miniaturiser la silhouette bâtie ;
- étudier les possibilités d'implantations décalées ;
- étudier l'opportunité de constituer des transitions végétales qui atténuent la concurrence d'échelle et fragmentent la perception du parc éolien depuis le bourg ou le village.

– Éoliennes et patrimoine bâti

Au-delà du périmètre de protection des monuments historiques (généralement 500 mètres), la sensibilité paysagère s'étend sur un « cercle de sensibilité » autour des monuments historiques inscrits ou classés, dont le rayon est à déterminer en fonction de la visibilité du monument protégé, et pourra aller jusqu'à 10 kilomètres ou plus lorsque la protection des cônes de vues le justifiera.

On peut rappeler à ce titre l'article R111-21 du code de l'urbanisme : « Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales».

Du fait de la multiplicité de ces impacts, le rapport entre les éoliennes et les éléments patrimoniaux du paysage devront faire l'objet d'une grande vigilance afin d'éviter les covisibilités portant atteinte aux monuments et espaces remarquables.

La bonne cohabitation entre les projets éoliens et le patrimoine bâti, et plus généralement les zones habitées, passe par la prise en considération des points suivants :

- mettre un recul suffisant entre le parc éolien et les éléments patrimoniaux verticaux ;
- maintenir des respirations paysagères afin d'éviter la saturation du paysage et l'encerclement des espaces de vie (communes, hameaux,...) et pour proscrire le mitage;
· préserver les silhouettes des bourgs en évitant les situations de concurrence visuelle.

1.2. Définition des aires d'étude

Le site d'étude d'implantation du parc éolien se situe sur les communes d'Alloue, Ambernac et Saint-Coutant, dans le département de la Charente.
Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (MEEDDM, 2010) stipule que le nombre et l'étendue des aires d'études ne sont pas définis par la règlementation et sont à la libre appréciation du paysagiste en charge de l'étude paysagère. Toutefois, il est recommandé d'établir une base commune avec les autres thématiques de l'étude d'impact, afin de tirer des conclusions communes sur des territoires comparables.
De ce fait, quatre aires d'études ont été établies de manière commune aux différents volets de l'étude d'impact :
- L'aire d'étude éloignée : rayon de 10 à 20 km
- L'aire d'étude intermédiaire : rayon de 3 à 10 km
- L'aire d'étude rapprochée : rayon de 0,5 à 3 km
- L'aire d'étude immédiate (ou zone d'implantation potentielle) : rayon de 500 m

Dans le présent volet d'analyse paysagère, la nature des reliefs, la largeur des vallées de la Vienne et de la Haute Charente ne rendent pas pertinente la dissociation entre aire d'étude éloignée et aire d'étude intermédiaire, compte tenu des rapports visuels entre plateaux d'interfluve. Ces deux aires d'étude seront donc traitées communément.
Dans la seconde partie concernant les impacts, ces deux aires retrouveront toute leur pertinence compte tenu des distances séparant le parc éolien en projet et les différents points de vue.

1.2.1. Aire d'étude éloignée : 20 km > R > 10 km

L'aire d'étude éloignée s'étend sur une vingtaine de kilomètres autour du projet : c'est la zone d'impact potentiel du projet. Elle permet de localiser le projet dans son environnement large, en relation avec des éléments d'importance nationale ou régionale, comme par exemple des sites et monuments, mais également les vallées ou points de reliefs identitaires, ainsi que des zones urbanisées. A cette échelle, il s'agit de montrer les «inter-visibilités» avec les monuments historiques, avec les autres éléments de patrimoine, les autres parcs éoliens construits ainsi que les lieux de fréquentation et les grands axes de déplacement (zones habitées, lignes à grande vitesse, autoroutes, chemins de grande randonnée, points touristiques importants, panoramas, etc.). Le travail à cette échelle a vocation à vérifier les incompatibilités éventuelles du territoire vis-à-vis de l'accueil d'un parc éolien, mais il s'agit davantage de localiser le parc éolien dans son environnement que de justifier le choix de son implantation précise. La description des unités paysagères doit aider en ce sens, et la référence aux atlas régionaux constitue une bonne base d'approche de ces paysages.

1.2.2. Aire d'étude intermédiaire : 10 km > R > 3 km

L'aire d'étude intermédiaire (de trois à une dizaine de kilomètres autour du projet) permet d'étudier les structures paysagères dans toutes leurs composantes.
C'est dans cette aire d'étude qu'est réalisée la plus grande partie du travail de lecture et de compréhension paysagère. La recherche des points de vue et la compréhension de la fréquentation du site doivent aussi être envisagées de manière détaillée pour comprendre le fonctionnement visuel de la structure paysagère concernée. Sans entrer dans une description exhaustive, les formes, les volumes, les surfaces, les couleurs, les alignements et les points d'appel importants sont décrits.

1.2.3. Aire d'étude rapprochée : 3 km > R > 0,5 km

Elle permet d'étudier (jusqu'à environ trois kilomètres autour du projet) les éléments de paysage concernés directement ou indirectement par les travaux de construction des éoliennes et des aménagements connexes. C'est aussi l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien » depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet.
Elle correspond à une distance où les éoliennes peuvent être théoriquement présentes (en l'absence de relief et d'obstacles visuels) sur plus de 50% du champ visuel et pouvant générer :

- Une forte covisibilité possible avec des sites et monuments,
- Un impact visuel important depuis les routes et les habitations,
- Un impact fort sur la silhouette des bourgs et des hameaux,
- Des impacts directs sur la végétation, les cheminements, le réseau hydrographique et l'environnement.

Ce rayon permet d'englober dans l'étude les villages d'Alloue, Ambernac, Saint-Coutant, Le-Vieux-Cerier, ainsi que les abords de Champagne-Mouton et Saint-Laurent-de-Ceris.
Ce rayon permet également de couvrir les spécificités géographiques propres à cette portion de territoire située sur la ligne de partage des eaux (sources multiples de l'Or, l'Argent, la Sonnette et autres ruisseaux affluents de la Charente). Au-delà de ce rayon, le paysage interroge d'autres échelles qui sont celles déjà décrites dans l'analyse de l'Aire d'étude intermédiaire et éloignée.

1.2.4. Aire d'Etude Immédiate / Zone d'Implantation Potentielle :

Il s'agit du secteur pré-identifié pour l'implantation potentielle d'un parc éolien (vents favorables, acceptation locale), après exclusion des contraintes liées au bâti, à l'habitat, aux monuments historiques et aux servitudes techniques (liaisons hertziennes et DGAC).

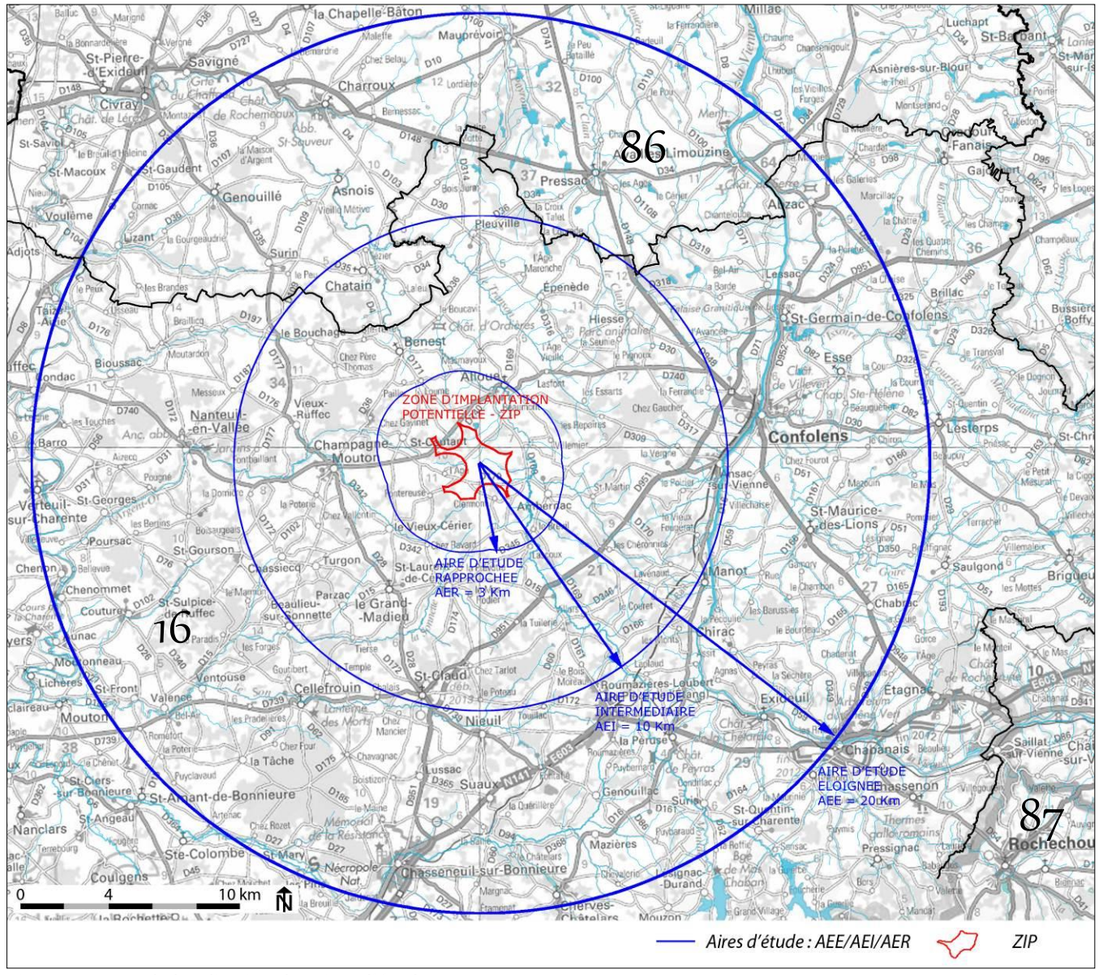

Figure 4 : Carte de localisation des aires d'études (Fond IGN)

1.3. Les paysages sur l'Aire d'étude éloignée et intermédiaire

Le paysage de l'Aire d'étude éloignée est constitué d'un large plateau ondulé et sillonné de nombreux cours d'eau alimentant au centre et à l'Ouest la Charente et plus à l'Est, la Vienne.

L'aire d'étude éloignée couvre en grande partie le bassin versant de la Haute-Charente (dénomination donnée au fleuve depuis sa source jusqu'à Mansle) et une partie du bassin versant de la Vienne autour de Confolens.

La partie de la Charente allant de sa source (au Sud-Est de l'aire) à Civray (au Nord-Ouest de l'aire) sépare deux types de paysages. A l'Ouest, les « terres rouges » du secteur du Ruffécois fortement boisées et irriguées, constituent un paysage de transition entre les plaines agricoles de Niort, sur socle sédimentaire et, à l'Est, les « terres froides» du Confolentais, sur socle cristallin, traditionnellement occupées par des prairies d'élevage et plus récemment par de la culture de maïs.

L'occupation du sol présente un maillage important de haies arborées, des boqueteaux, des pâtures et quelques îlots de cultures de taille plus ou moins régulière selon les secteurs ainsi que d'arbres isolés.
L'économie locale, essentiellement agricole, est orientée vers l'élevage boucher d'ovins et de bovins de race limousine. On y pratique également des cultures destinées à l'alimentation du bétail : céréales, oléagineux, protéagineux et maïs).
La crise de la filière élevage et l'évolution des techniques agricoles engendre une évolution de l'occupation des sols avec des agrandissements et des regroupements de parcelles anciennement pâturées en vue de leur mise en culture. Au niveau paysager, ces évolutions donnent lieu à une ouverture progressive des vues.

Le paysage sur l'aire d'étude éloignée comporte plusieurs entités paysagères qui ont un motif paysager commun : la présence et l'organisation de la végétation composée de haies arborées, d'arbres isolés et de boqueteaux témoignant de la dégradation du bocage historique. Dans ces paysages, l'ensemble des perceptions (lointaines, cloisonnées, filtrées…) est essentiellement liée à ces motifs végétaux associés au relief, et ce plus particulièrement aux abords des vallées et sur les crêtes.

1.3.1. Les entités paysagères

L'Aire d'étude éloignée est située sur les départements de la Charente et de la Vienne.

La référence aux Atlas régionaux fait ainsi appel à un seul document de référence : **L'Atlas des paysages de Poitou-Charentes** (« Inventaire des paysages de Poitou-Charentes » - CREN Poitou-Charentes – 1999).

Comme indiqué sur la figure 5, l'inventaire des paysages de Poitou-Charentes identifie ce paysage comme appartenant pour partie à l'entité paysagère du « Ruffécois (204)», dans la catégorie des « Plaines vallonnées et/ou boisées » et pour partie aux « Terres froides(306) », dans la catégorie des paysages de « bocages ».
Au Nord, l'aire d'étude éloignée côtoie également une langue de paysage des « terres de brandes (202)», et des « Terres Rouges à taillis (203)» appartenant également à la catégorie des « Plaines vallonnées et/ou boisées »
Les vallées de la Haute-Charente (708), de la Vienne (704) et de leurs affluents sont également concernées et **constituent des paysages considérés comme *sensibles au regard de l'Eolien***

Une vigilance particulière doit être portée pour les projets d'éoliennes surplombant une ou plusieurs vallées, ces reliefs en creux étant les seuls accidents de relief majeurs à l'intérieur des terres. L'inventaire régional des paysages de Poitou-Charentes a clairement établi que les vallées constituaient les évènements paysagers majeurs et identitaires de la région. En tout état de cause, l'implantation d'éoliennes aux abords du point de rupture de pente de ces entités devra être évitée, le rapport d'échelle jouant très nettement en la faveur des infrastructures qui «écrasent» l'impression de relief donnée par la vallée.
in *Recommandations pour la prise en compte du patrimoine naturel et du paysage dans le cadre de projets éoliens en Poitou-Charentes et mode d'accès aux données – janvier 2012 – DREAL Poitou Charentes*

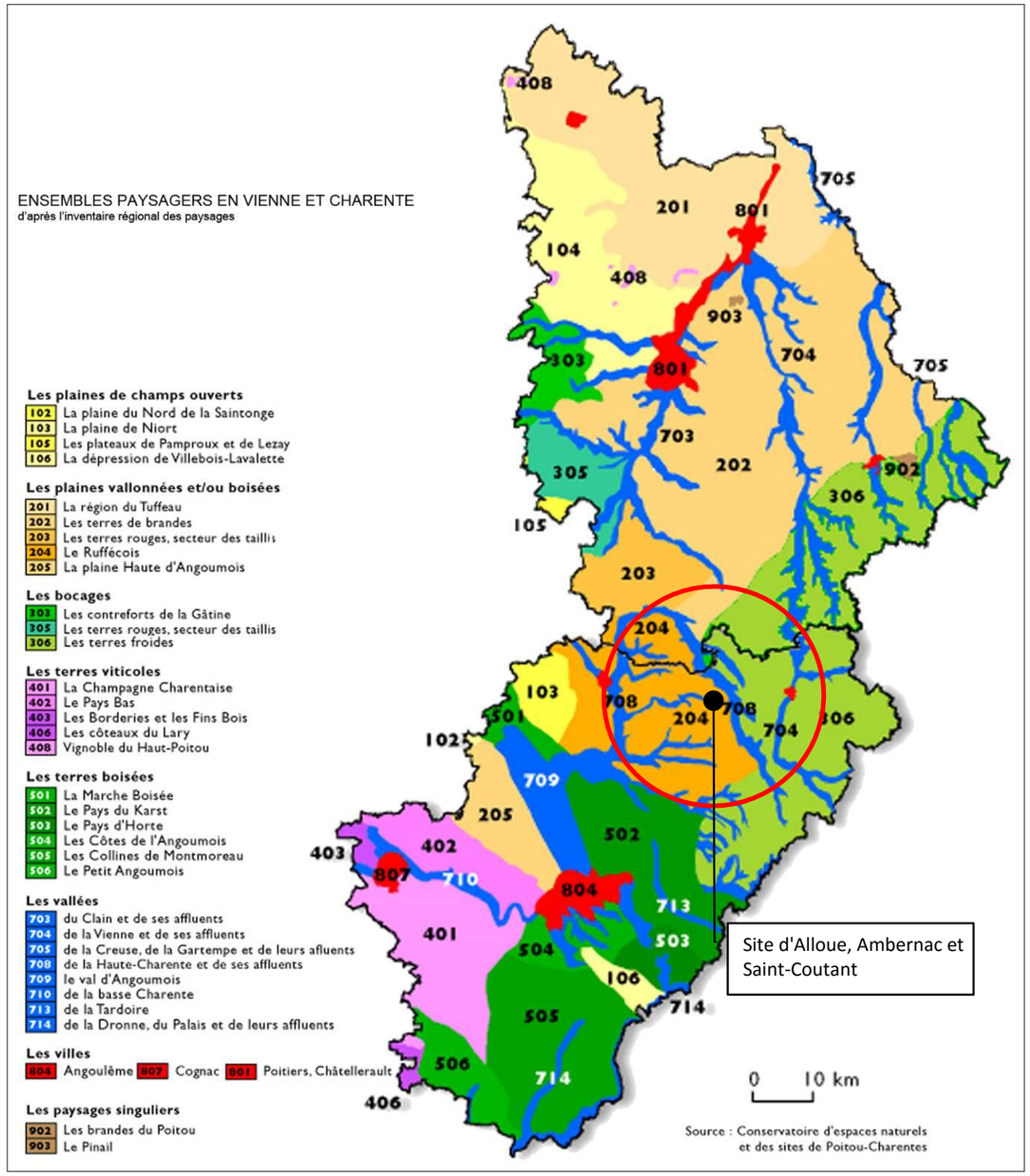

Figure 5 : Carte des ensembles paysagers (Inventaire des paysages du Poitou-Charentes - CREN)

1.3.1.1. Le Ruffecois (entité 204) Charente et Vienne *(fiche en annexe)*

Le Ruffécois fait partie des plaines vallonnées et boisées ; il s'agit de multiples petits plateaux agricoles isolés et bordés par des vallées encaissées aux coteaux boisés (la Charente et ses affluents), et ponctués de boisements et de motifs arborés multiples et combinés (arbres isolés, bosquets, haies...).
Le paysage généré par cette structure consiste en des plaines larges et vallonnées avec de grandes parcelles souvent dépourvues de haies, sillonnées de routes et chemins ondulant au gré du relief, entrecoupées par des bois, haies et arbres isolés toujours présents dans un champ visuel très ouvert.

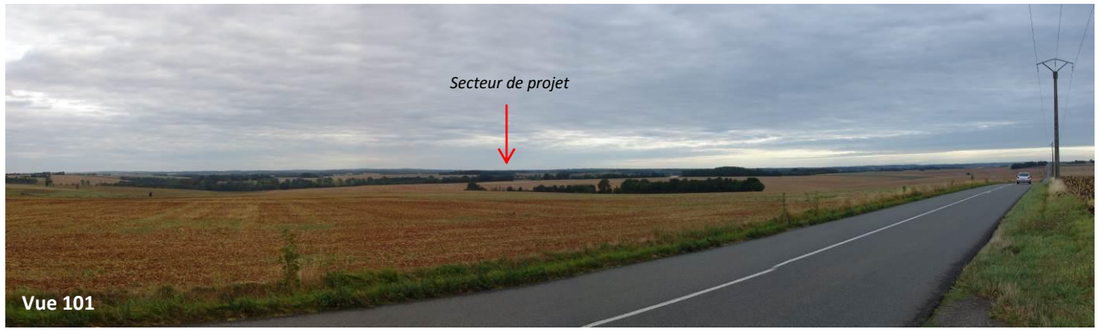

1.3.1.2. Les terres froides (entité 306) Charente et Vienne *(fiche en annexe)*

Les terres froides font partie des plaines bocagères ; il s'agit d'un vaste territoire vallonné, notamment dans sa partie sud, avec un maillage de haies basses et d'arbres taillés en ragolles (émondage du tronc) ; on y pratique essentiellement l'élevage bovin et ovin ; C'est le Confolentais, qui amorce la Charente limousine, et le Montmorillonnais qui amorce le Limousin et la Creuse.

1.3.1.3. Les terres de Brandes (entité 202) Vienne *(fiche en annexe)*

Les terres de Brande, en Poitou-Charentes, font partie des plaines vallonnées et boisées. Il s'agit de plateaux présentant des horizons relativement pauvres et des volumes végétaux assez réduits qui procurent une certaine monotonie. L'apparence des haies, lorsque l'agriculture les a épargnées, laisse souvent à désirer, avec des manques, ou une gestion peu suivie.

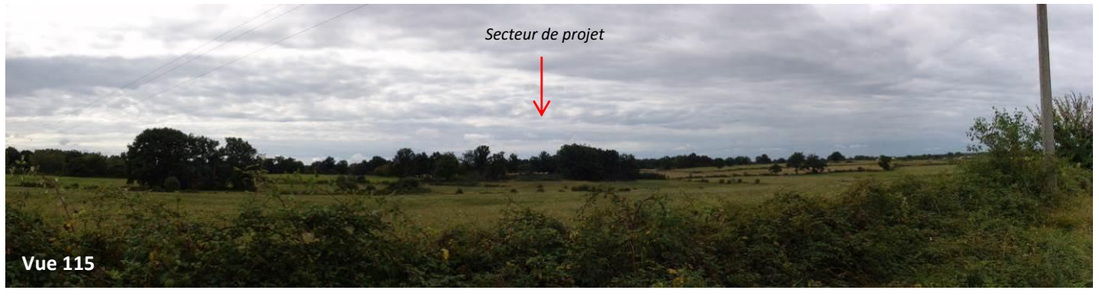

Ses grands atouts sont la présence d'arbres de belle venue, tels que chênes et châtaigniers qui se détachent des haies, ponctuent un pré ou bordent une route. Ces éléments, associés aux mouvements de relief et à la présence d'animaux au pré créent des sous lieux avec des mises en scènes singulières.

Malgré cela, ce paysage manque totalement de représentations, que ce soit par peinture, photographie ou écrits.

La vaste étendue de ces terres de brandes et la variation très progressive des motifs paysagers les rendent souvent difficiles à localiser.

1.3.1.4. Les terres rouges à taillis (entité 203) Vienne *(fiche en annexe)*

Les terres rouges à taillis font partie des plaines vallonnées et boisées ; elles sont caractérisées par la nature du sol ferrugineux qui lui donne sa couleur rouge soutenue. Ces sols sont propices aux boisements et sont caractérisés par la présence de taillis de châtaigniers aujourd'hui souvent à l'abandon.

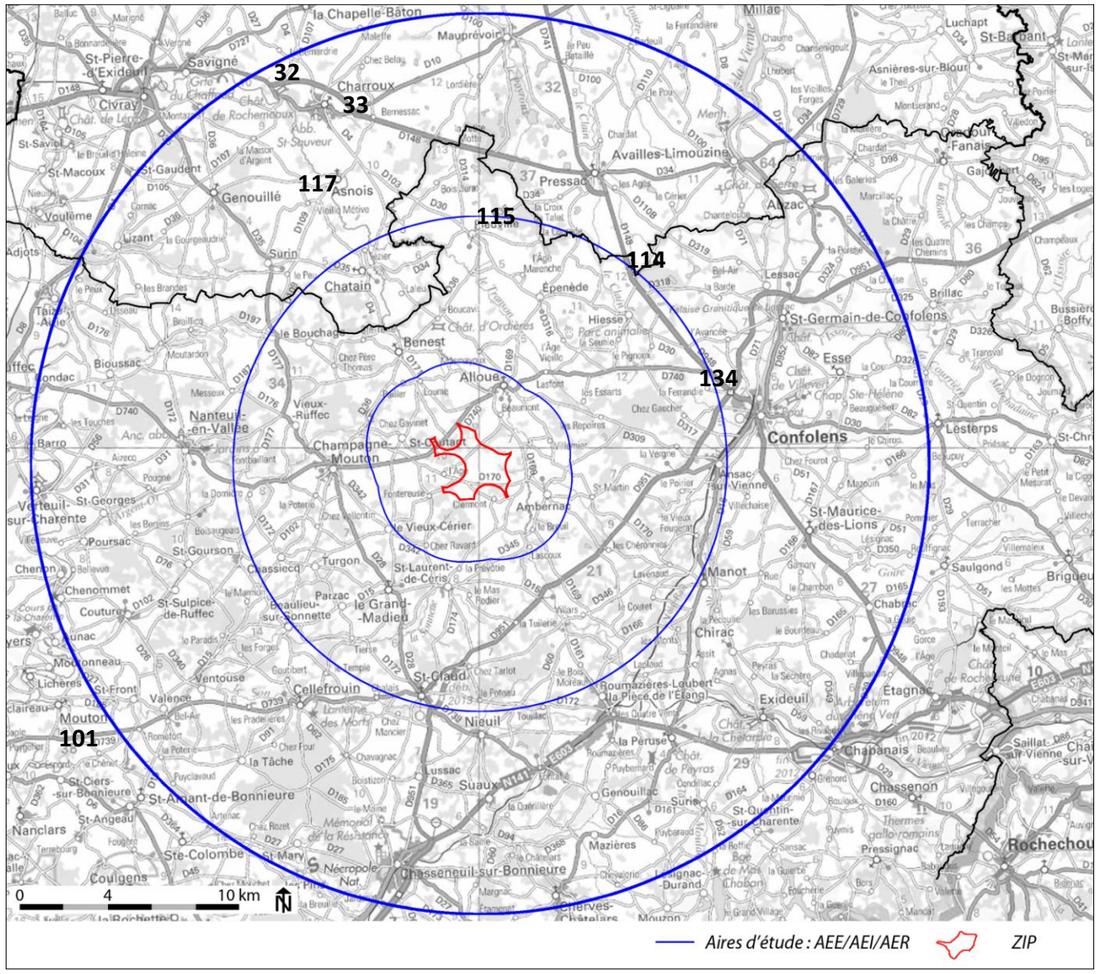

Figure 6 : Carte de localisation des vues

1.3.2. Le relief et l'hydrographie

D'un point de vue géologique, le relief de Poitou-Charentes est lié d'une part à la formation du Massif Armoricain et du Massif Central à l'ère primaire et d'autre part à la formation des Bassins sédimentaires Parisien et Aquitain, séparés entre eux par un « haut fond » : *Le seuil du Poitou.*
Il existe donc entre les deux massifs anciens une zone surélevée sur l'axe Parthenay – Vivonne – l'Isle-Jourdain.
Ce relief présente une orientation Nord-Ouest / Sud-Est que soulignent de nombreuses failles.

La carte ci-dessous permet de clairement identifier l'amorce du socle cristallin du massif central très fortement irrigué, à l'Est de la rivière de la Vienne, tandis que le secteur Ouest - au socle sédimentaire - présente un réseau hydrographique beaucoup moins dense, et majoritairement irrigué par la partie cristalline qui le borde (Sous bassin de la Charente-Limousine).

La vallée de la Vienne présente un profil dissymétrique. La rivière coule dans le sens Sud-Nord entre un coteau Ouest relativement abrupt et fortement fragmenté par des ruisseaux de courte longueur (2 à 4 km) prenant source en rebord de plateau, sur la ligne de partage des eaux entre la Vienne et la Charente et un coteau Est drainant un plateau beaucoup plus large par de multiples affluents (la Blourde, l'Issoire, la Gartempe…).

La vallée de la Charente présente un profil beaucoup plus complexe.
- Depuis sa source jusqu'à Charroux (sous bassin de la Charente Limousine), elle coule dans le sens Sud-Nord entre deux coteaux en pente douce au profil relativement symétrique de 2 à 4 km d'emprise.
- De Charroux à Civray, la Charente, bloquée par l'amorce du seuil du Poitou, opère un retournement vers l'Ouest puis le Sud avec des coteaux très abrupts (falaises, grottes) jusqu'à Voulème.
- De Voulème jusqu'à Mansle (3Km en aval de la commune de Mouton), la Charente s'écoule du Nord au Sud entre un coteau abrupt à l'Ouest et un plateau en pente plus douce à l'Est, d'où partent de nombreux affluents de la Charente (la Lizonne, le Cibiou, l'Argent-Or, le Son-Sonnette).

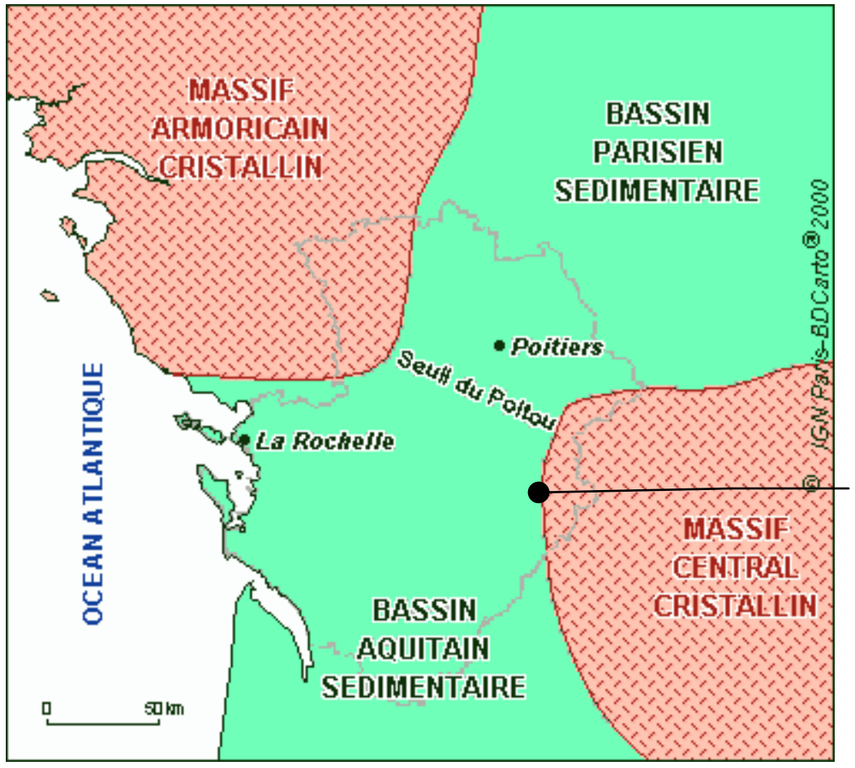

Figure 7 : Carte des grandes unités géologiques

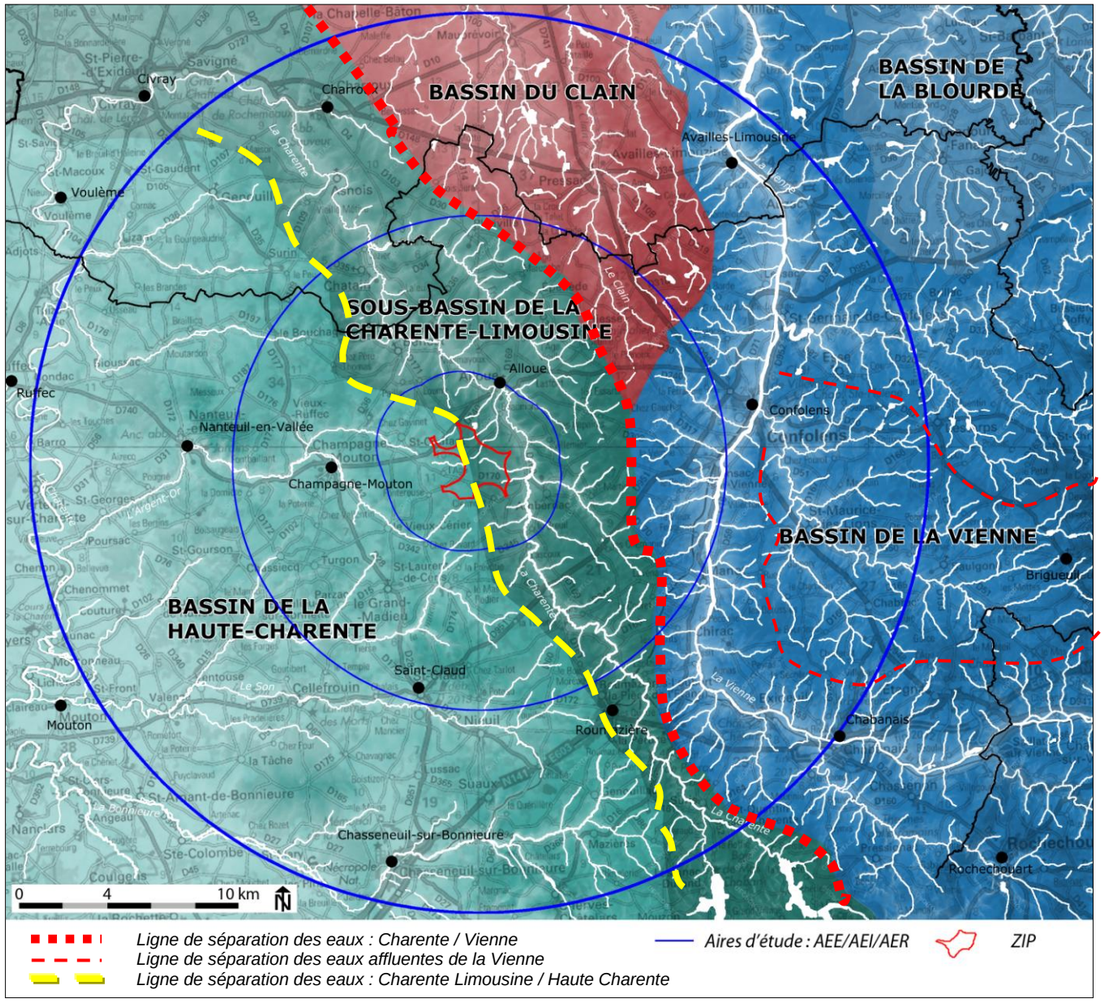

Figure 8 : Carte de l'hydrographie et des bassins versants de la Haute-Charente et de la Vienne sur l'aire d'étude éloignée

Les différents profils des versants des vallées conditionnent les vues sur le paysage environnant :

- Lorsque les coteaux sont abrupts, les vues portent de rebord de coteau à rebord de coteau et, de façon plus lointaine, sur le plateau et les vallées suivantes si l'occupation végétale le permet.
- Lorsque les coteaux sont doux, les vues plongent vers les fonds de vallées et peuvent être rapidement bloquées par la végétation.

Ainsi, les secteurs situés aux abords de la ligne de partage des eaux de la Charente et de la Vienne sur la carte ci-dessus offrent potentiellement des vues lointaines de plateau à plateau et au-delà, selon les structures végétales en place.

1.3.2.1. L'hydrographie

De multiples bassins versants modélisent ce territoire :

- A l'Ouest de la rivière la Vienne, les bassins de la Charente et du Clain prennent naissance sur le rebord du plateau cristallin en de multiples sources le long d'un axe Nord-sud pour partie sur l'aire d'étude éloignée.
- A l'Est, la Vienne, d'axe nord sud, est alimentée par de nombreux sous-bassins versants. Sur l'aire d'étude éloignée, il s'agit majoritairement du bassin versant de l'Issoire, affluent qui se jette dans la Vienne à Saint-Germain-de-Confolens.

1.3.2.1.1. Vallée de la Vienne

La largeur moyenne de la vallée sur l'aire d'étude éloignée est de 6 km.
La distance entre la Vienne et la zone d'Implantation Potentielle est supérieure à 10 km.

Vallée de la Vienne à Availles-Limouzine – Tracé régulier.

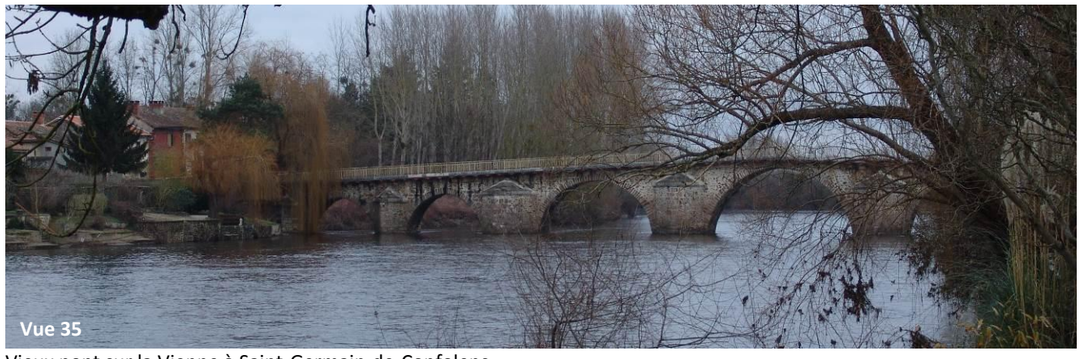

Vieux pont sur la Vienne à Saint-Germain-de-Confolens.

Vallée de la Vienne à Confolens – Les vues portent ponctuellement de plateau à plateau.

Depuis le plateau, les vues, filtrées par la végétation, portent parfois loin sans toutefois permettre de voir le fond de vallée.

Secteur Saint-Germain-de-Confolens: Depuis l'habitat rural dispersé en rebord de vallée, les vues peuvent ponctuellement porter loin sur le plateau opposé.

1.3.2.1.2. Vallée de l'Issoire (affluent de la Vienne)

La largeur moyenne de la vallée sur l'Aire d'étude éloignée est de 4 km.
La distance entre Issoire et la zone d'Implantation Potentielle est supérieure à 17 km.

Face à Brillac : les échanges visuels entre plateaux d'interfluve sont ponctuellement possibles au gré de la végétation.

Confluence avec la Vienne à Saint-Germain-de-Confolens, fortement marquée par les falaises et éperons rocheux.

Vallée douce pâturée, ponctuellement en contact visuel avec les rebords de plateau, en l'absence de végétation.
Les secteurs plus arborés réduisent considérablement les échanges visuels avec les rebords de plateau.

1.3.2.1.3. Vallée de la Charente

La largeur moyenne de la vallée sur l'Aire d'étude éloignée est de 4 km.
La distance entre la Charente et le secteur le plus proche de la Zone d'Implantation Potentielle est de l'ordre de 0,1 km

Alloue : traversée de la Charente. La végétation forme un cadre qui ne permet pas de grandes profondeurs visuelles.

Est Alloue : la présence de la vallée de la Charente est marquée par un cordon végétal en fond de perspective.

Vers Asnois : Le cordon végétal boisant le coteau de la Charente fait souvent écran aux vues vers la vallée.

- **Lorsqu'on se situe dans les vallées, les vues sur les rebords de plateau sont limitées par la végétation et le relief.**

- **Lorsqu'on se situe sur les rebords de plateau, des vues sont fréquentes sur le rebord du plateau opposé. Toutefois, les situations directes de covisibilité entre les fonds de vallée et les plateaux sont quasi-inexistantes, et la largeur des vallées de plateau à plateau excède souvent 3 km et ne permet que des vues lointaines.**

  Le rapport visuel direct entre vallée et rebords de plateau n'existe que dans de rares cas et concerne presque toujours des vues distantes de l'ordre de 2 à 4 km.

1.3.2.2. Le relief

Le relief, précurseur du Massif Central à partir de Nanteuil-en-Vallée, est constitué d'un large plateau qui descend en pente douce d'Est en Ouest vers la Charente à des altitudes moyennes variant de 230 à 130 m sur l'emprise de l'aire d'étude éloignée.
Ce plateau ne développe que des reliefs en creux, lorsque les rivières le traversent du Nord au Sud (Vienne, Clain, Charente) ou d'Est en Ouest (Issoire, Cibiou, Lizonne, Son-Sonnette, Argent-Or…).
Ces vallées entaillent fortement ce plateau avec des dénivelés allant de 30 à 50 m pour la Charente et jusqu'à 80 m pour la Vienne.
Ces mouvements de relief ondulés révèlent la composition des paysages, structurée par des haies taillées, basses ou arborées, et toutes leurs variantes de gestion relatives à l'évolution des pratiques et usages ruraux.

Ils permettent également, au gré de la végétation, d'offrir des vues parfois lointaines entre plateaux d'interfluve.

Figure 9 : Carte du relief sur et autour de l'aire d'étude éloignée.

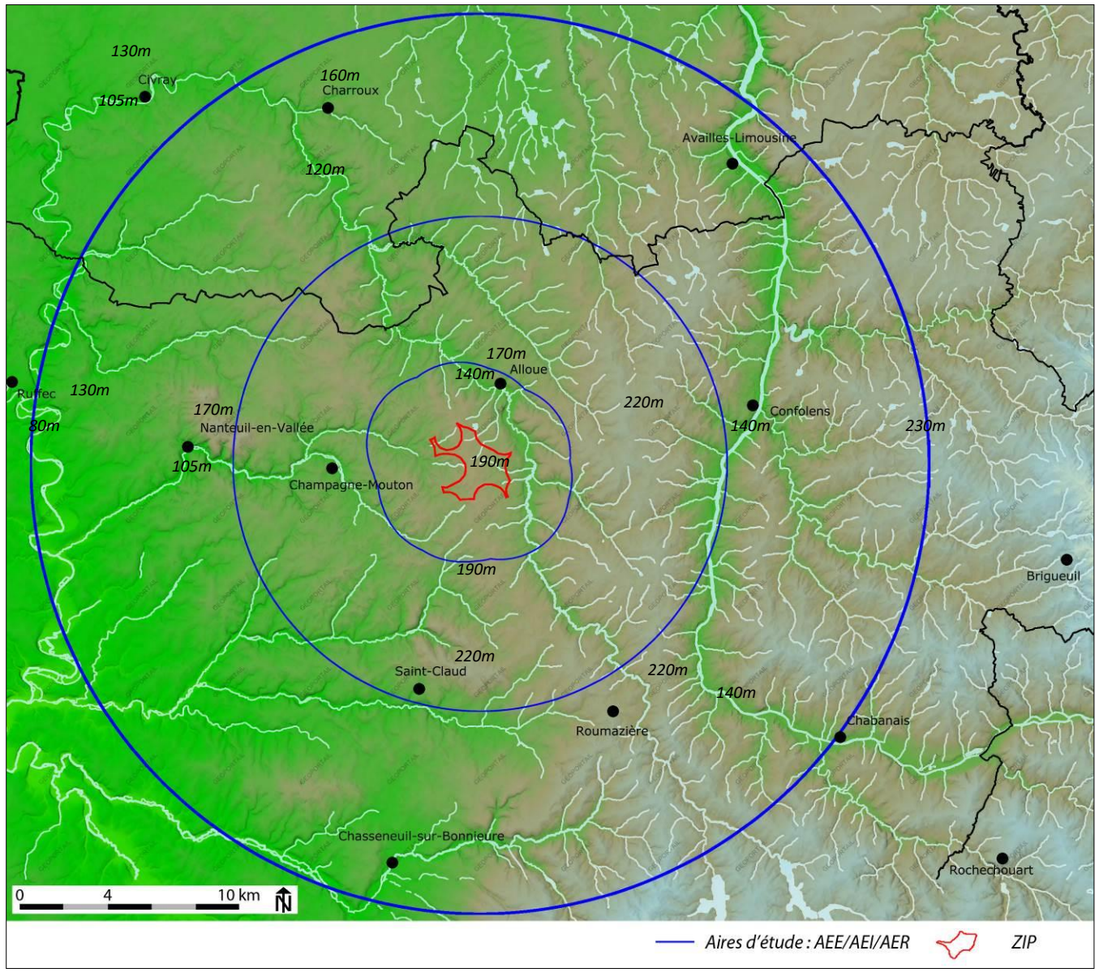

1.3.2.2.1. Les échanges visuels entre plateaux d'interfluve

En l'absence de végétation, les plateaux - de relief similaire - présentent des échanges visuels au-dessus des vallées. Ces vues sont pour la majeure partie des vues lointaines compte tenu de l'inter distance qui sépare ces plateaux (4 à 6 km) qui ne permettent pas toujours d'identifier le lieu vu.
Toutefois, les éléments ponctuels en relief ou ayant une couleur réfléchissante peuvent être parfois très visibles.

Vue lointaine ouverte sur le plateau du Ruffécois au-delà du vallon du Son-Sonnette (RD 739 - secteur Mouton – Est de Mansle) - ZIP à 23 km

Vue lointaine ouverte sur le plateau du Ruffécois au-delà du vallon de la Lizonne (Sud Lizant) - ZIP à 18 km

Vue lointaine ponctuelle au-delà de la vallée du Son depuis Lussac (RD 951 -Secteur Sud Saint-Claud) – ZIP à 15 km

Dans le Ruffécois, les secteurs de plateau entre Ruffec et Civray, relativement peu boisés, ouvrent de nombreuses vues lointaines vers la ZIP.
Toutefois, les secteurs de rebords de plateau au relief plus contrasté, les coteaux et les fonds de vallées, très boisés, sont fortement protégés de ces vues.

COUPE 1

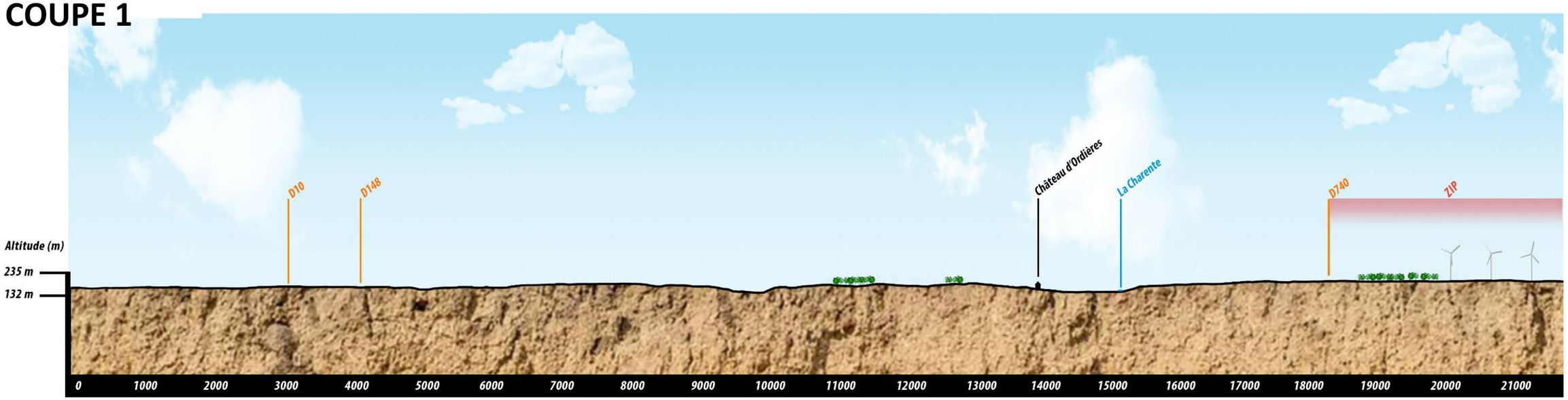
D10
D148
Château d'Ordières
La Charente
D740
ZIP
Altitude (m)
235 m
132 m
0
1000
2000
3000
4000
5000
6000
7000
8000
9000
10000
11000
12000
13000
14000
15000
16000
17000
18000
19000
20000
21000

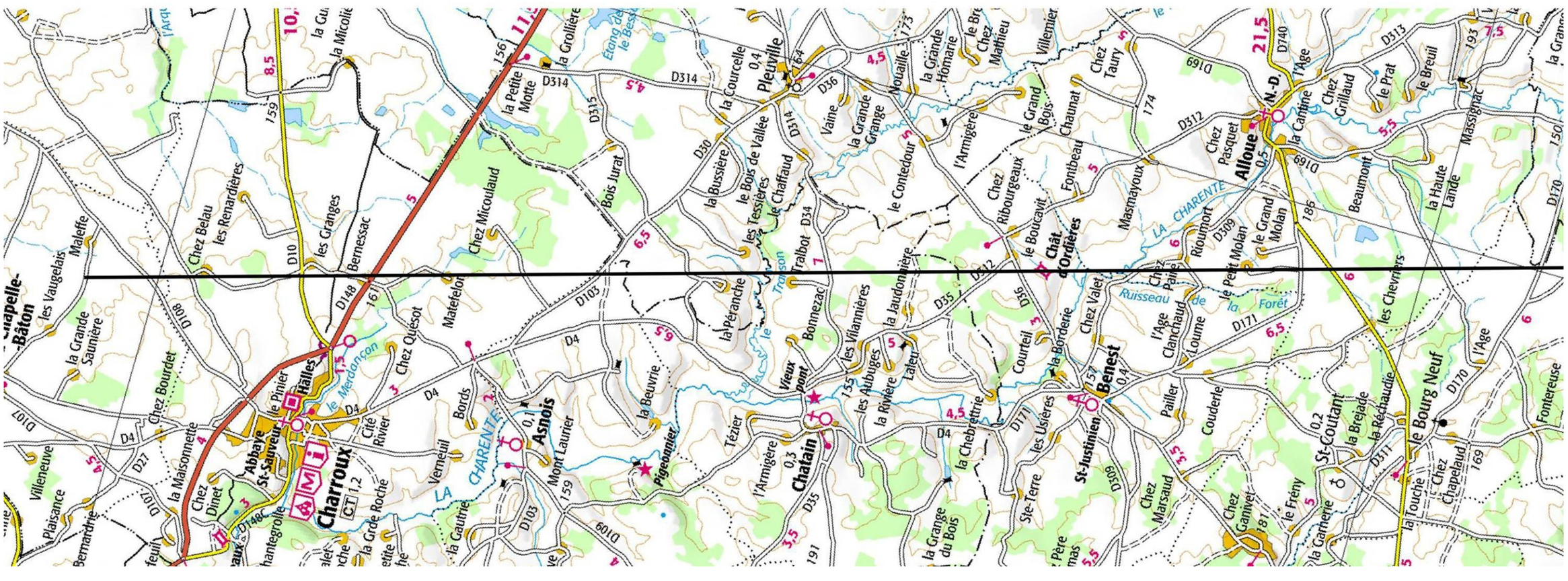
Charroux
Abbaye St-Sauveur
Halles
Asnois
Chatain
Pleuville
Alloue
N.-D.
Benest
St-Justinien
St-Coutant
le Bourg Neuf
Chât. d'Ordières
LA CHARENTE
Ruisseau de la Forêt
Vieux pont
Pigeonnier
Étang de le Bessé
la Petite Motte
la Grollière
la Micolière
la Courcelle
la Bussière
le Bois de Vallée
les Tessières
le Chaffaud
la Péranche
Bonnezac
les Villannières
la Jaudonnière
les Aubuges
la Rivière
Laleu
la Chebrettrie
la Grange du Bois
Ste-Terre
les Usières
la Bordrie
Courteil
Chez Valet
Chez Paillé
Riomort
le Petit Molan
le Grand Molan
Masnayoux
Chez Pasquet
la Cantine
Chez Grillaud
le Prat
le Breuil
Massignac
la Haute Lande
Beaumont
les Chevriers
la Brejade
la Réchaudie
la Touche
Chez Chapelaud
le Frêny
la Ganerie
Chez Ganivet
Chez Marsaud
Couderie
Pailler
Chez Clanchaud
l'Age Loume
Chez Taury
Villemier
le Grand Bois
Chez Mathieu
la Grande Homarie
Nouaille
la Grande Grange
Vaine
l'Armigère
Chez Ribourgeaux
le Boucavit
Fontbeau
Chatnat
le Contedour
Chez Micoulaud
Matefelon
Chez Quésot
Bois Jurat
Bernessac
les Granges
Chez Belau
les Renardières
Maleffe
les Vaugelais
la Grande Saunière
Chez Bourdet
la Maisonnette
Chez Dinet
Villeneuve
Plaisance
Bernardrie
Chantegrolle
le Pinier
Cité Rivier
Vernéuil
Bords
la Gaudrie
la Grde Roche
Mont Laurier
la Beuvrie
Tézier
l'Armigère
le Merdançon
le Transon
Talbot
Fontereuse

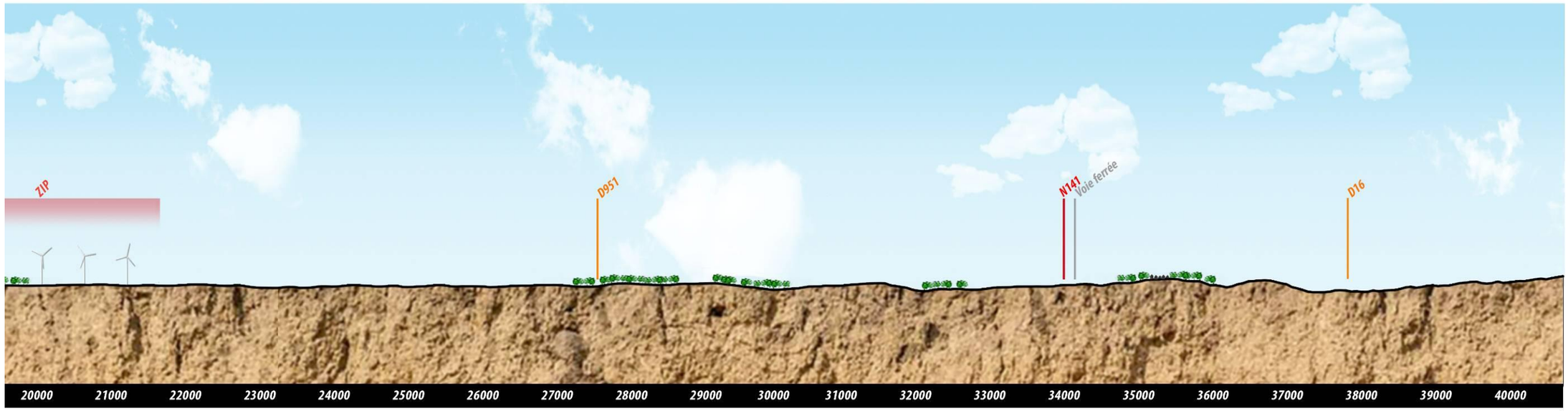
ZIP
D951
N141
Voie ferrée
D16
20000
21000
22000
23000
24000
25000
26000
27000
28000
29000
30000
31000
32000
33000
34000
35000
36000
37000
38000
39000
40000

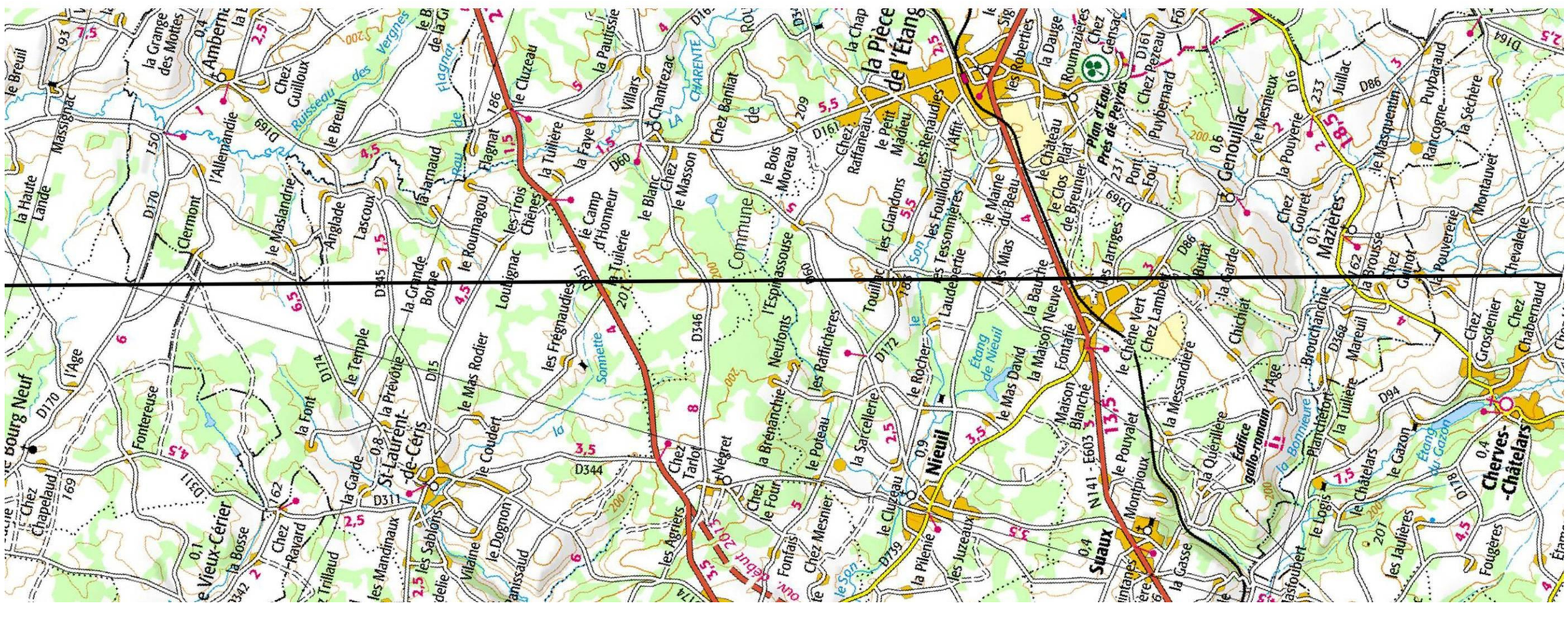
Nieuil
Siaux
St-Laurent-de-Céris
Cherves-Châtelars
Genouillac
Mazières
la Pièce de l'Étang
Commune de Nieuil
N141 - E603
D344
D951
D16

COUPE 2

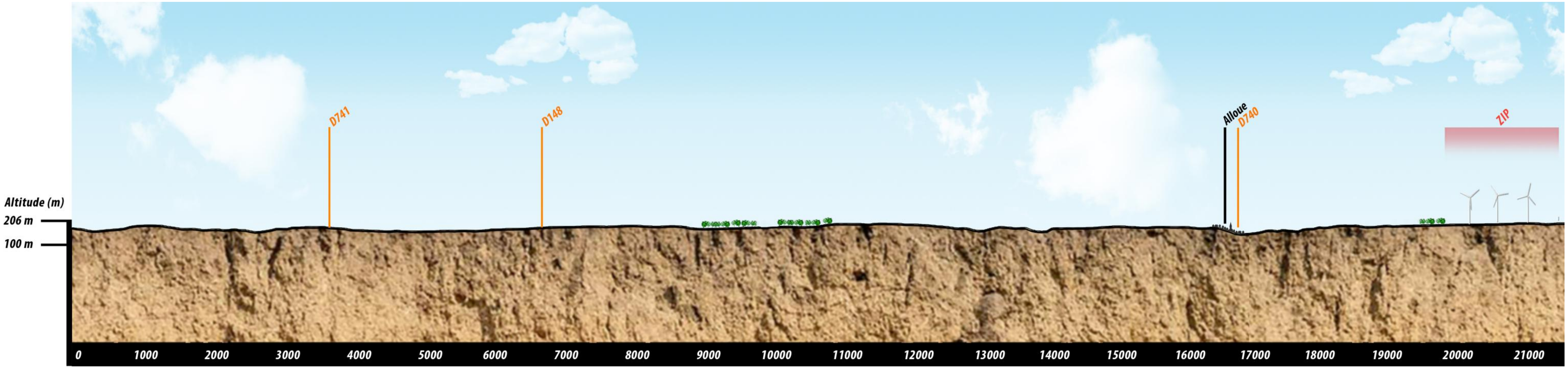
D741
D148
Alloue
D740
ZIP
Altitude (m)
206 m
100 m
0
1000
2000
3000
4000
5000
6000
7000
8000
9000
10000
11000
12000
13000
14000
15000
16000
17000
18000
19000
20000
21000

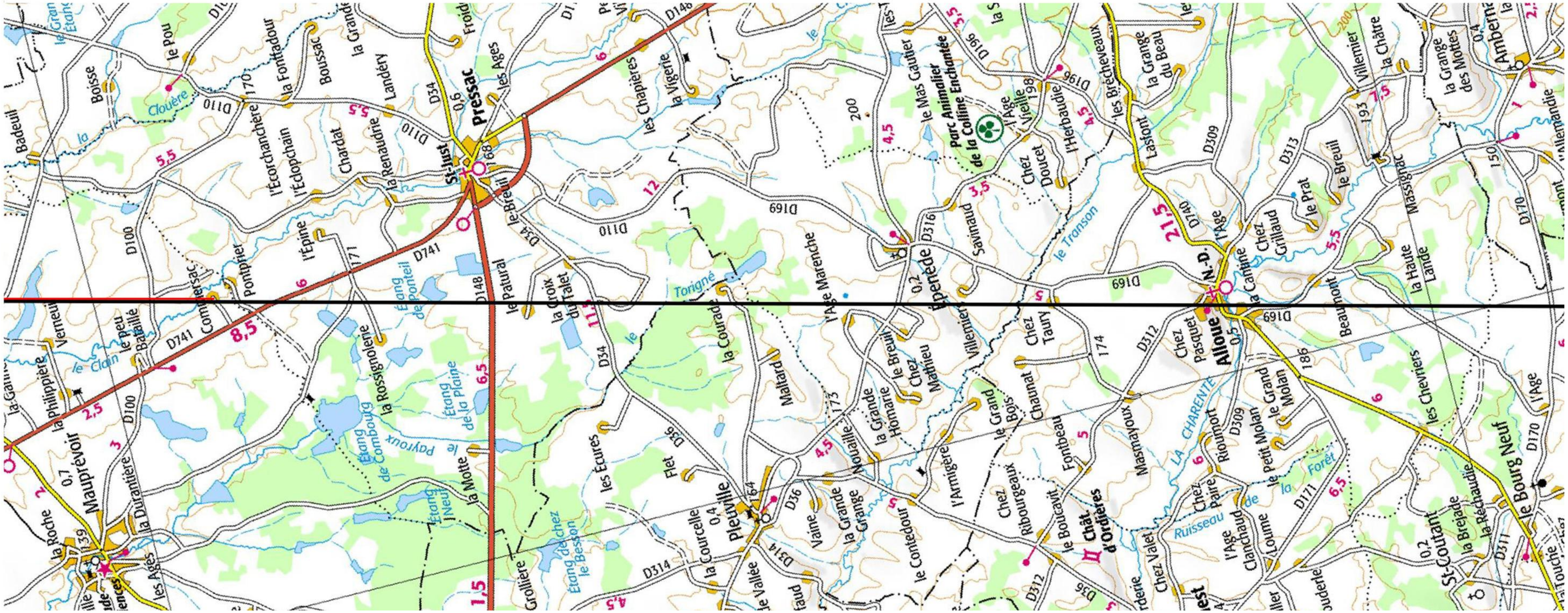
Pressac
St-Just
Alloue
Pleuville
Mauprévoir
St-Coutant
Le Bourg Neuf
Parc Animalier de la Colline Enchantée
Epenède
LA CHARENTE
Chât. d'Ordières

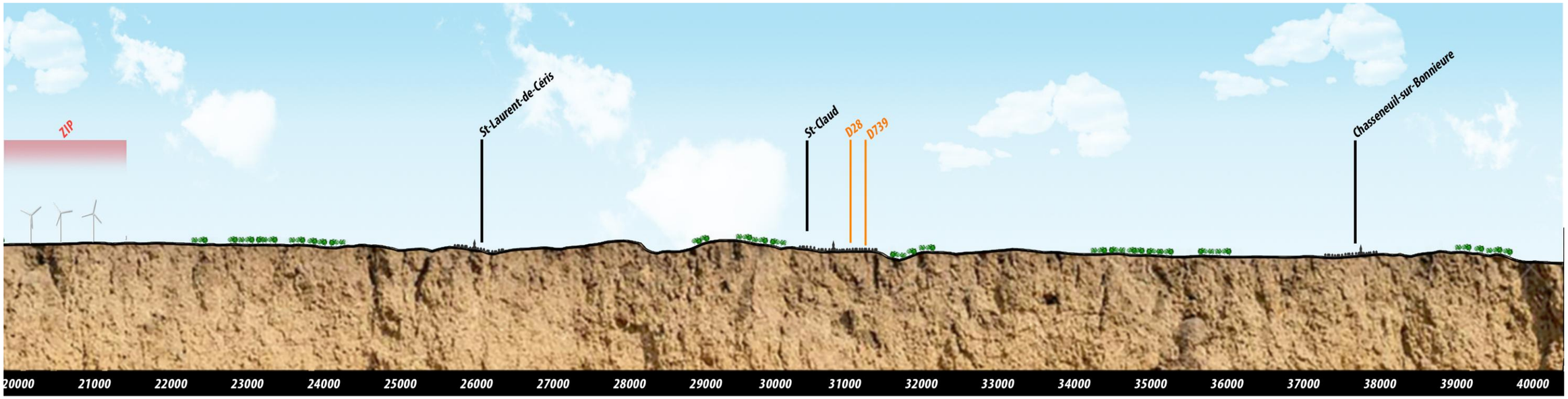
ZIP
St-Laurent-de-Céris
St-Claud
D28
D739
Chasseneuil-sur-Bonnieure
20000
21000
22000
23000
24000
25000
26000
27000
28000
29000
30000
31000
32000
33000
34000
35000
36000
37000
38000
39000
40000

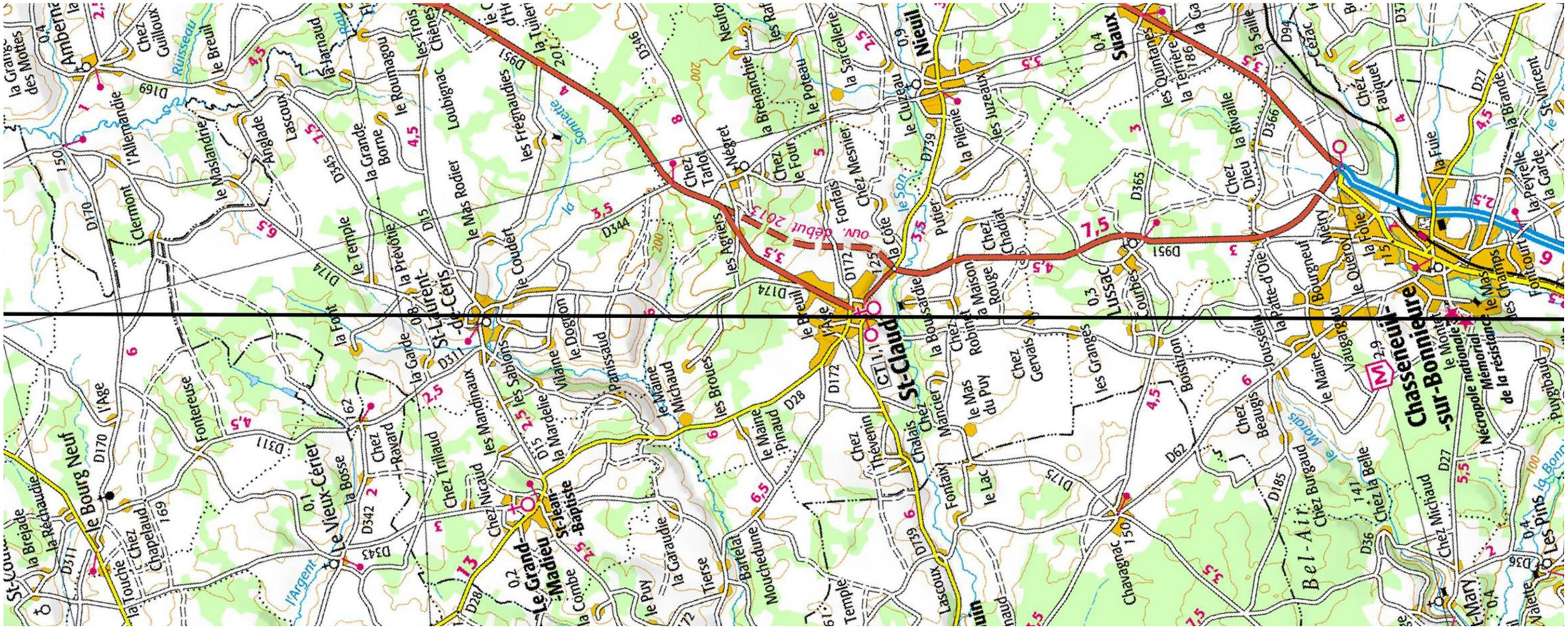
Ambernac
Nieuil
Sauvaux
St-Laurent-de-Céris
St-Claud
Chasseneuil-sur-Bonnieure
Le Vieux-Cérier
Le Grand-Madieu
St-Jean-Baptiste
Le Bourg Neuf
Lussac
Bel-Air
Les Pins

COUPE 3

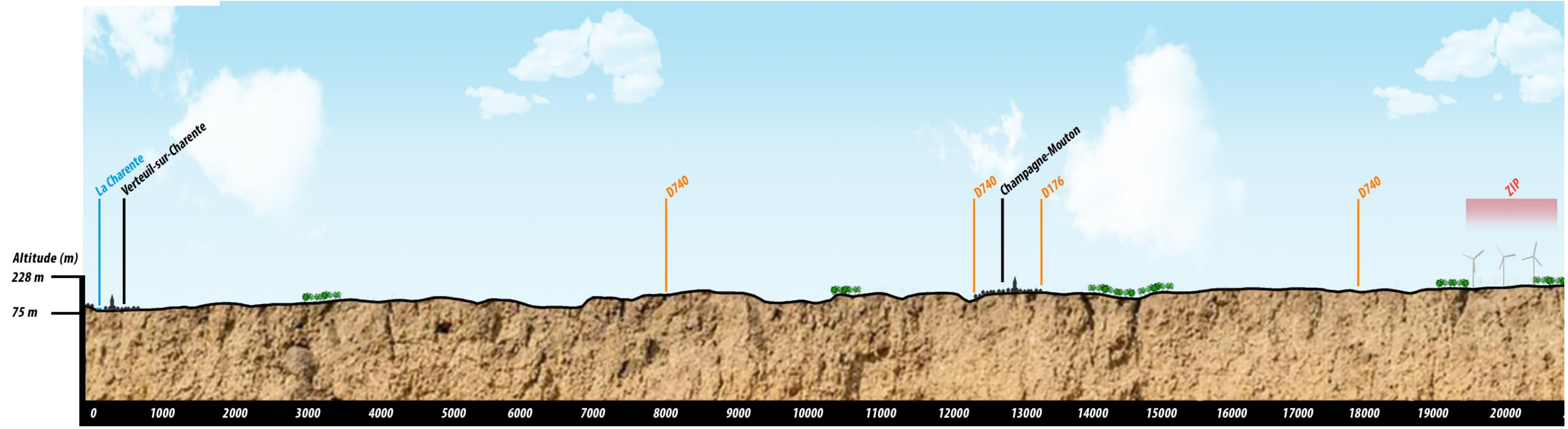
La Charente
Verteuil-sur-Charente
D740
D740
Champagne-Mouton
D176
D740
ZIP
Altitude (m)
228 m
75 m
0
1000
2000
3000
4000
5000
6000
7000
8000
9000
10000
11000
12000
13000
14000
15000
16000
17000
18000
19000
20000

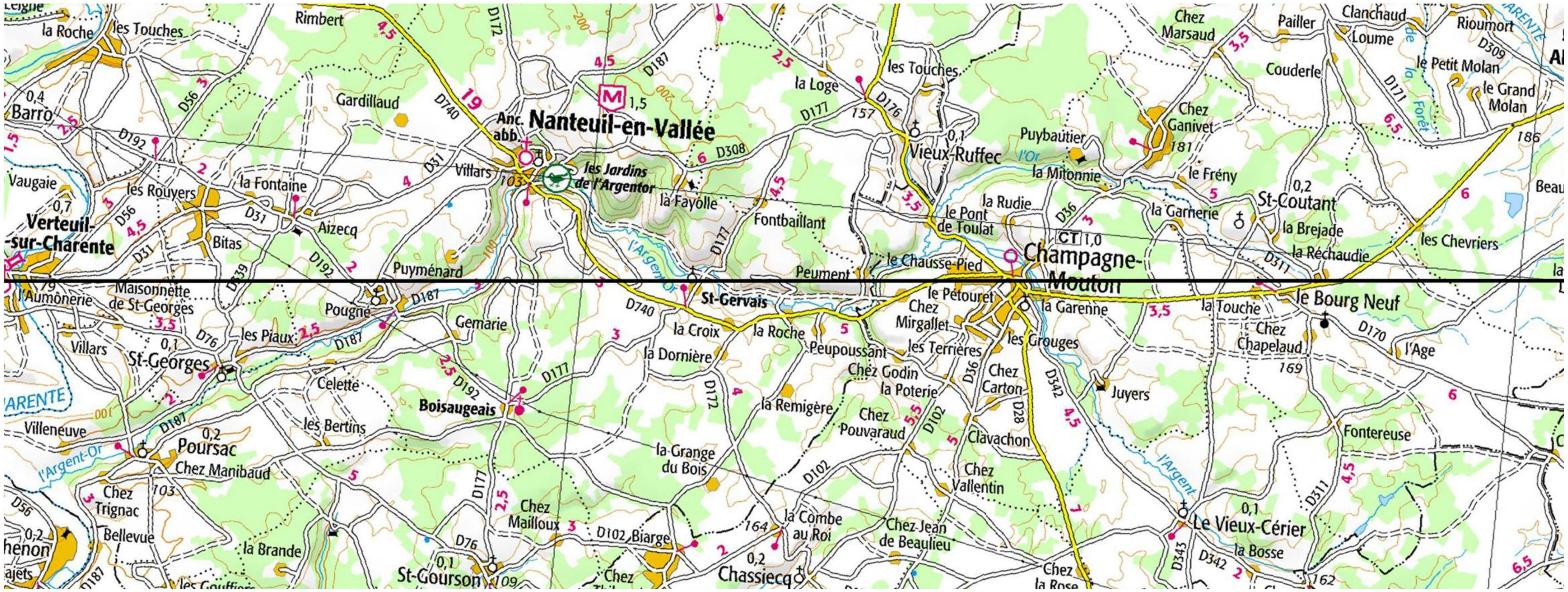
Rimbert
la Roche
les Touches
Gardillaud
Nanteuil-en-Vallée
les Jardins de l'Argentor
la Fayolle
Fontbaillant
la Loge
les Touches
Vieux-Ruffec
Puybautier
la Mitonnie
Chez Marsaud
Couderle
Pailler
Clanchaud
Loume
Rioumort
le Petit Molan
le Grand Molan
Chez Ganivet
le Frény
St-Coutant
la Brejade
la Réchaudie
les Chevriers
Vaugaie
les Rouyers
la Fontaine
Aizecq
Verteuil-sur-Charente
Bitas
Puyménard
Villars
Maisonnette de St-Georges
l'Aumônerie
Pougné
Gemarie
St-Gervais
la Croix
la Dornière
la Roche
Peumont
le Chausse-Pied
le Pont de Toulat
la Rudie
Champagne-Mouton
le Pétouret
Chez Mirgallet
la Garenne
la Touche
le Bourg Neuf
Chez Chapelaud
l'Age
les Piaux
St-Georges
Celette
Boisaugeais
les Bertins
Villeneuve
Poursac
Chez Manibaud
Chez Trignac
Bellevue
la Brande
St-Gourson
Chez Mailloux
Biarge
la Grange du Bois
la Remigère
Peupoussant
les Terrières
Chez Godin
la Poterie
Chez Pouvaraud
les Grouges
Chez Carton
Clavachon
Chez Vallentin
Juyers
Fontereuse
la Combe au Roi
Chassiecq
Chez Jean de Beaulieu
Le Vieux-Cérier
la Bosse

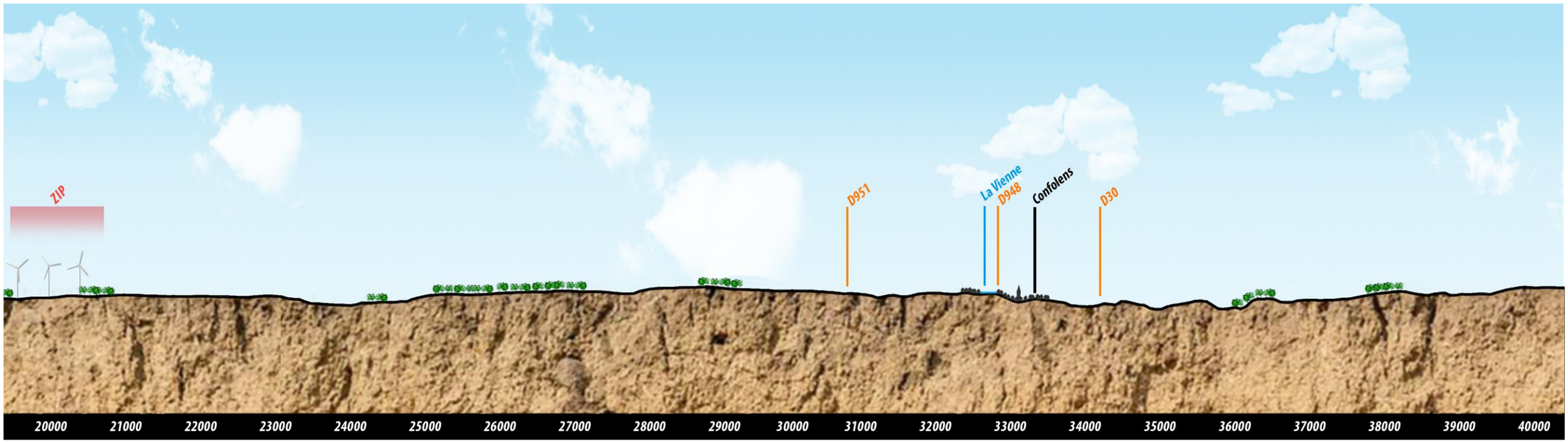
ZIP
D951
La Vienne
D948
Confolens
D30
20000
21000
22000
23000
24000
25000
26000
27000
28000
29000
30000
31000
32000
33000
34000
35000
36000
37000
38000
39000
40000

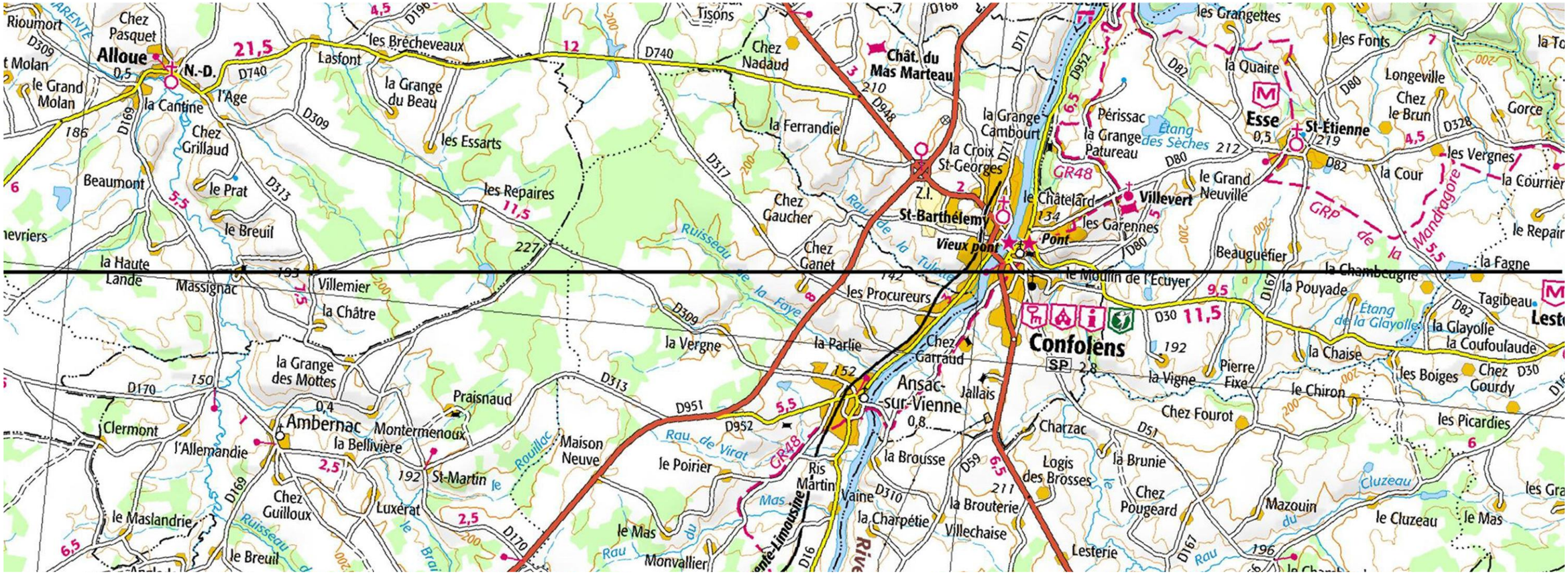
Alloue
N.-D.
Chât. du Mas Marteau
Confolens
Ansac-sur-Vienne
Ambernac
St-Barthélemy
Vieux pont
Pont
Villevert
Esse
St-Étienne
Tisons
Chez Nadaud
Chez Pasquet
Lasfont
les Brécheveaux
la Grange du Beau
les Essarts
les Repaires
la Ferrandie
la Croix St-Georges
Chez Gaucher
Chez Ganet
les Procureurs
la Parlie
Chez Garraud
la Vergne
Praisnaud
Maison Neuve
le Poirier
Ris Martin
la Brousse
Jallais
Charzac
Logis des Brosses
la Brouterie
la Charpétie
Villechaise
Lesterie
Chez Fourot
la Brunie
Chez Pougeard
Mazouin
le Cluzeau
le Mas
Monvallier
Luxérat
St-Martin
Chez Guilloux
le Maslandrie
l'Allemandie
Clermont
la Grange des Mottes
Montermenoux
la Bellivière
Massignac
Villemier
la Châtre
la Haute Lande
le Breuil
Beaumont
le Prat
Chez Grillaud
la Cantine
l'Age
le Grand Molan
Rioumort
les Grangettes
les Fonts
la Quaire
Longeville
Chez le Brun
Gorce
les Vergnes
la Cour
la Courrier
le Repair
la Fagne
la Chambeugne
la Pouyade
Tagibeau
la Glayolle
la Coufoulaude
la Chaise
les Boiges
Chez Gourdy
les Picardies
Pierre Fixe
le Chiron
la Vigne
le Mouin de l'Écuyer
Beauguéfier
le Grand Neuville
les Garennes
le Châtelard
la Grange Cambourt
la Grange Patureau
Périssac
Étang des Sèches
Étang de la Glayolle
GR48
GRP de la Mandragore
Rau de la Tuline
Ruisseau de la Faye
Rau de Virat
Rouillac
Ruisseau de Mas du Brac
Rau de Mas du Cluzeau
Rivière Charente-Limousine
D951
D952
D948
D740
D309
D313
D317
D169
D170
D167
D30
D80
D82
D328
D71
D59
D310
D51
D16
D196
D166
D952
21,5
11,5
9,5
6,5
5,5
4,5
2,5
0,5
0,4
0,8
2,8
186
227
193
150
152
192
211
196
134
142
210
219
212
200

L'occupation végétale en premier plan (haies, boqueteaux) occulte les vues lointaines (RN 141 – sortie Est Chasseneuil sur Bonnieure) – ZIP à 17 km

Vue lointaine ponctuelle entre les boisements depuis le coteau Ouest de la Vienne vers la ZIP (secteur Manot – Sud Confolens) – ZIP à 10 km

Vue lointaine vers la ZIP depuis la Ferrandie (RD 948 - Ouest Confolens) – ZIP à 12 km

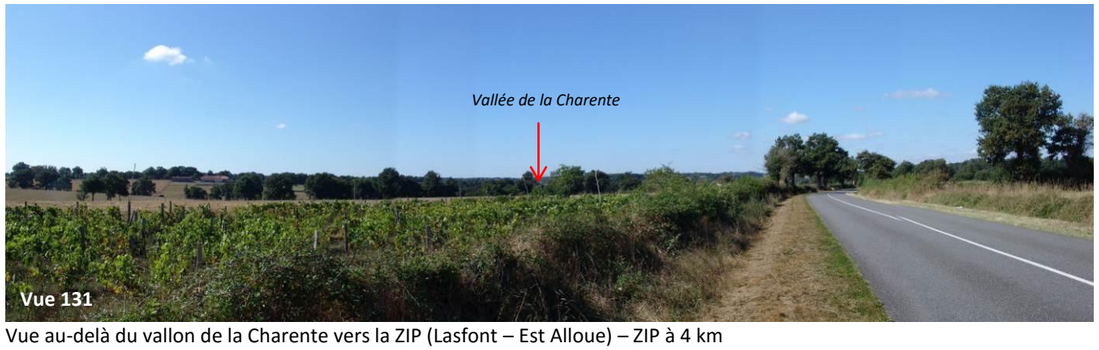

Vue au-delà du vallon de la Charente vers la ZIP (Lasfont – Est Alloue) – ZIP à 4 km

Dans les « Terres Froides », la présence de nombreux motifs végétaux (arbres isolés, haies, bois) ne permet que des vues ponctuelles, souvent cadrées vers la ZIP. Le renforcement du moutonnement du relief associé à ces motifs arborés atténue considérablement la fréquence et la continuité des vues lointaines.

Vue lointaine partiellement occultée par le coteau boisé de la Charente – secteur Asnois – ZIP à 14 km

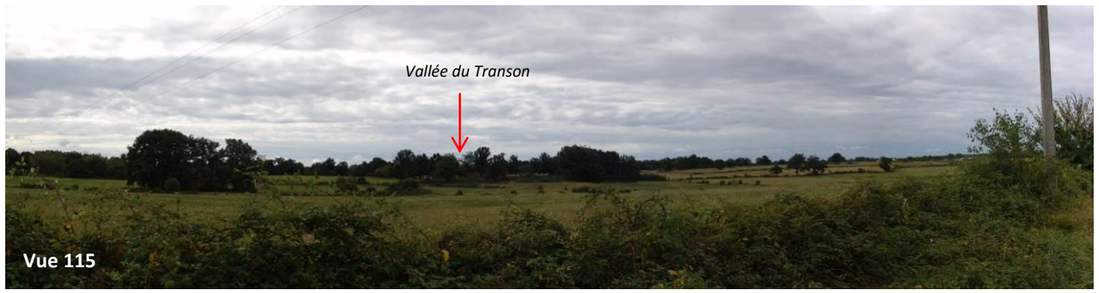

Vue sur la structure semi-cloisonnée des « Terres de Brande », vers la vallée du Transon (Est Pleuville). Les plateaux permettent difficilement la lecture des vallées les traversant – ZIP à 10 km

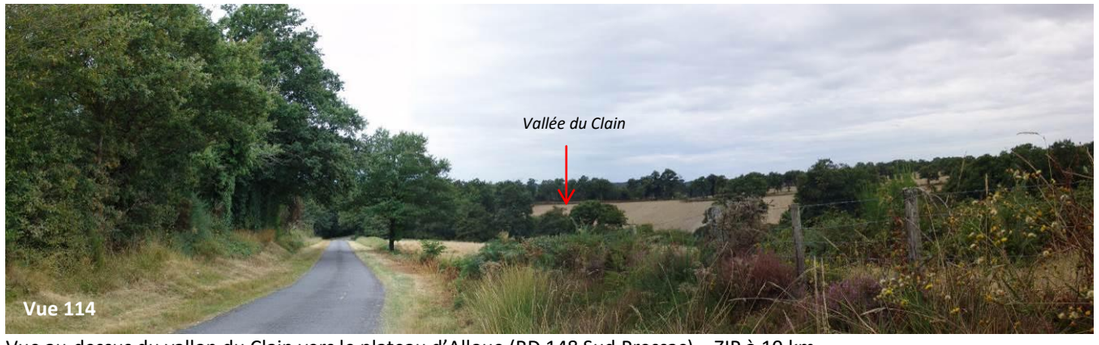

Vue au-dessus du vallon du Clain vers le plateau d'Alloue (RD 148 Sud Pressac) – ZIP à 10 km

Vue au-delà du vallon du Clain vers le plateau d'Alloue (La Vigerie - RD 148 Sud Pressac) – ZIP à 11 km
Dans les Terres de Brandes, les microreliefs, les bois, petites haies entremêlées de clôtures et arbres isolés créent une succession de plans réduisant considérablement l'impact des vues lointaines dans le champ visuel.

1.3.2.2.2. Les grands plateaux et leurs microreliefs

La combinaison du relief et de la végétation auxquels s'ajoutent des éléments ponctuels variés tels que bâti, plan d'eau ruisseau, perspectives… morcellent les plateaux en de multiples variations de paysage. Bien que dans un système paysager très homogène, ces variations de combinaison des motifs paysagers apportent une grande richesse à ces paysages.

Plateau Ouest de la Vienne, secteur Confolens et amorce du Bassin Versant du Clain : Le relief intérieur des plateaux, par ses micro-ondulations, crée des ambiances paysagères multiples et différenciées.

Les déclivités du relief et ses ondulations ouvrent parfois des vues sur les pentes douces et leur maillage arboré ainsi que sur l'habitat en rebord de plateau.

Variation de second plan ; les multiples combinaisons de motifs paysagers variés (relief, arbres, eau, cultures…) créent les ambiances variées qui font la richesse et la singularité de ces paysages.

1.3.2.2.3. Les reliefs d'exception

Sur ce territoire, on ne relève aucun relief d'exception (Horst, Mont, dépression…) ni aucune situation panoramique significative ou emblématique au regard du grand paysage.

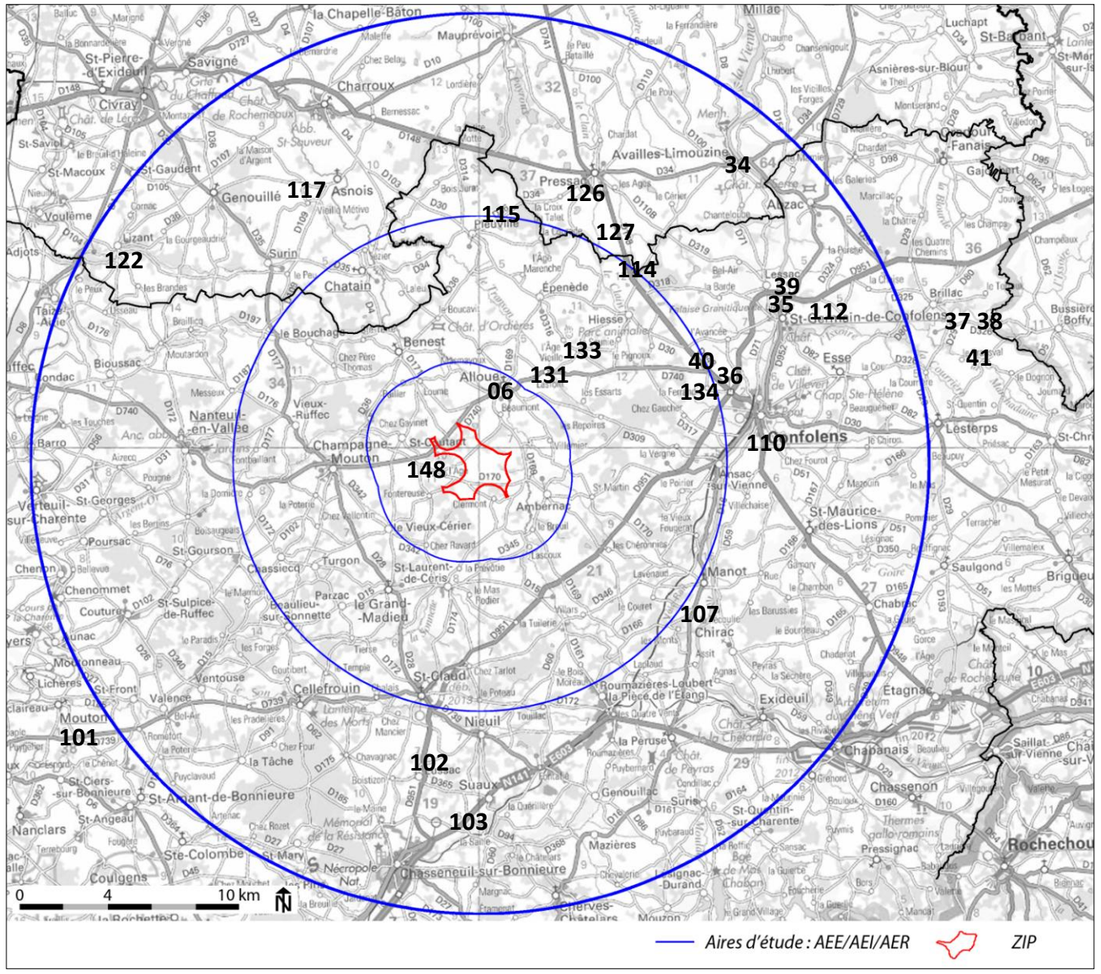

Figure 10 : Carte de localisation des vues

1.3.2.3. Le réseau routier

1.3.2.3.1. Typologie du réseau routier

Quatre réseaux routiers se superposent sur le territoire d'étude et offrent des modes de perception du paysage assez différents.

1.3.2.3.1.1. Le réseau primaire

Un réseau primaire, constitué de routes nationales (RN 141 Angoulême / limoges) et de départementales importantes (RD 148, RD 948, RD 951) reliant les grandes villes telles que Confolens, Civray, Chasseneuil-sur-Bonnieure… et qui constituent des points de vues potentiellement importants vers le secteur d'étude.

Ces routes, pour partie traitées en voies rapides, présentent de grandes portions rectilignes suivant différentes implantations sur le plateau, en ligne de crête ou perpendiculairement aux vallées affluentes des rivières principales.

RD 948 – secteur Nord-Ouest Confolens : Situation horizontale de la route en ligne de crête.

RD 951 – secteur Sud de Saint-Claud : Situation en crête, perpendiculaire aux vallons secondaires (le Son). Signalétique et aménagements routiers assez marqués.

RN 141 – secteur Roumazière-Loubert: Vue ouverte vers la vallée de la Charente (vision latérale)

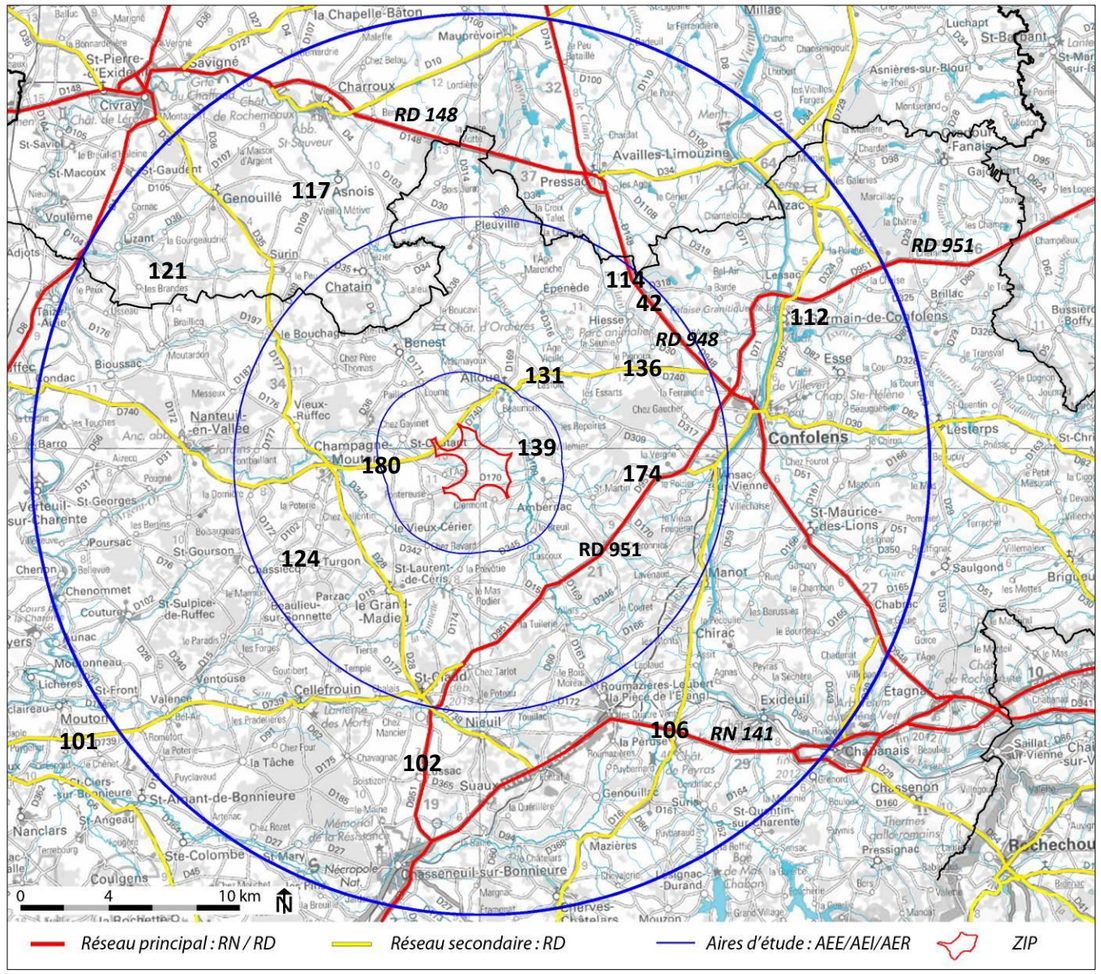

Figure 11 : Carte du réseau routier sur l'aire d'étude éloignée.

1.3.2.3.1.2. Le réseau secondaire

Un réseau secondaire, constitué de routes départementales d'importances variables qui rayonnent depuis les villes de Confolens, Champagne-Mouton, Ruffec, Civray, Charroux, Chasseneuil-sur-Bonnieure et irriguent l'ensemble des gros villages de l'aire d'étude éloignée. Ce réseau routier secondaire offre de manière ponctuelle des points de vues importants vers le secteur d'étude.

Ce réseau secondaire présente un gabarit assez réduit permettant juste le croisement des véhicules.
Contrairement au réseau primaire, il présente ponctuellement des courbures fortes qui s'appuient sur les traces de l'ancien parcellaire.
Il est souvent bordé de haies basses ou arborées qui interviennent fortement sur les perceptions du territoire.

1.3.2.3.1.3. Le réseau tertiaire qui irrigue plateaux et vallées

Un réseau tertiaire de petites voies relativement sinueuses résultant de l'ancien découpage parcellaire et du relief, qui irriguent l'ensemble du territoire mais sont souvent inscrites dans le maillage arboré et n'offrent que ponctuellement des vues lointaines. Ce réseau peut se situer tant sur les plateaux ondulés qu'en fond de vallée.

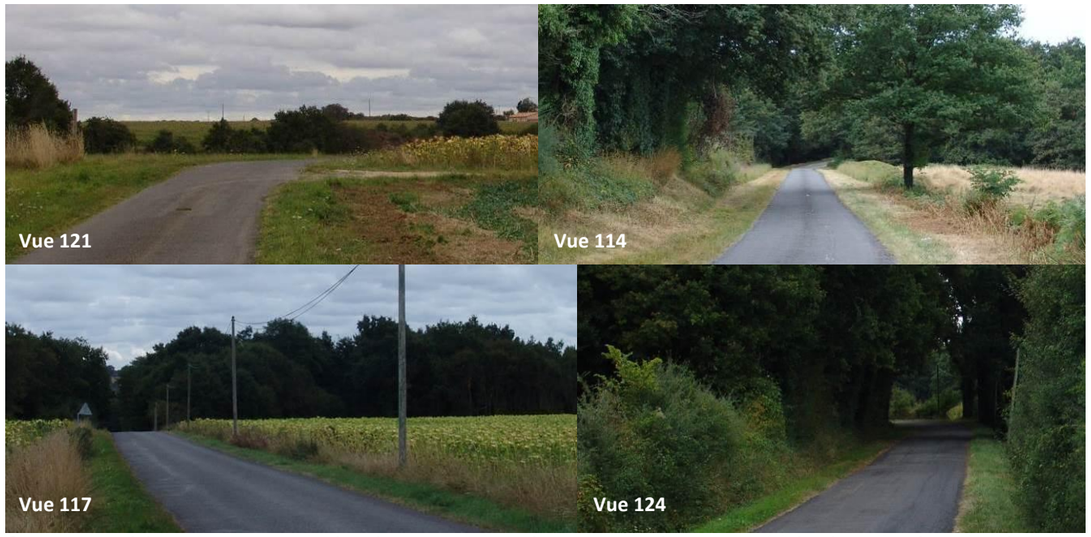

Ce réseau tertiaire présente un gabarit qui ne permet le croisement qu'à vitesse très réduite. Issu d'anciens chemins ruraux qui ont été goudronnés, ce réseau passe au cœur du territoire et se cale sur ses structures anciennes. Il est de ce fait fragile et toute modification de gabarit a une implication immédiate sur les structures végétales et parcellaires.

1.3.2.3.1.4. Le réseau en impasse perpendiculaire aux vallées

Un réseau en impasses, constitué de petites routes menant à des hameaux situés en rebord de plateau, et dominant les vallées. Ces voies sont souvent prolongées par des chemins ruraux permettant l'accès aux parcellaire situé en bord de rivière. Ils ne permettent généralement pas le passage d'une rive à l'autre et n'offrent pas de vues sur les plateaux.

Du rebord de plateau au fond de vallée, les chemins en impasse offrent des vues différentes sur le paysage : vue lointaine en point haut lorsque la végétation le permet, vue restreinte en bord de rivière, dans l'axe de la vallée.

Le réseau routier sur l'aire d'étude éloignée est essentiellement constitué de routes de faible et moyenne importance.
Le territoire est ainsi fréquenté par un trafic de desserte qui reste principalement local.
Le réseau routier est fréquemment bordé de haies de formes variées qui filtrent les vues latérales.
Le réseau primaire, fréquemment situé en ligne de crête offre des vues lointaines vers le site mais à une échelle ou l'éolien ne présente pas d'impact fort sur les vues. Toutefois, la nuit, la présence des feux à éclats sera visible.
Depuis les réseaux secondaires et tertiaires, la forte présence de la végétation ainsi que les microreliefs offriront des vues beaucoup plus ponctuelles vers le site de projet.
La sensibilité par rapport aux routes sur l'aire d'étude éloignée est donc relativement faible.

1.3.3. Organisation de l'habitat

1.3.3.1. Organisation du bâti sur le relief

Sur l'aire d'étude éloignée, les pôles urbains de dimension moyenne (bourgs, petites villes) sont généralement situés en accroche sur le rebord des plateaux, plus ou moins étalés sur la pente avec parfois quelques constructions en bordure de cours d'eau.
Ces bourgs et petites villes ont alors souvent une situation en balcon ouvrant des vues sur les vallées et sur les rebords de plateaux situés en vis-à-vis.

Saint-Georges : Situation en accroche sur le coteau – vallée de l'Argent-Or

Champagne-Mouton : Organisation sur la pente de part et d'autre de l'Argent

Secteur de Massignac : Des hameaux, fermes isolées ou petits chateaux sont situés de manière éparse sur les rebords des vallons affluents des rivières principales, généralement à l'abri des vents dominants.

1.3.3.2. Typologie des constructions

L'habitat, tout comme les bâtiments agricoles, présente des formes simples et massives. Les toitures, à 2 ou 4 pans, sont recouvertes de tuiles rondes.
La nature des matériaux de construction est variable selon la nature géologique des sols

- A l'Est de la Vienne, et d'une façon générale, sur les « terres froides », l'ensemble des constructions est en moellon de granite laissé nu ou grossièrement enduit à la chaux pour les bâtiments agricoles, tandis que les habitations sont revêtues d'un enduit lissé à la chaux et présentent généralement des linteaux, appuis, tour de fenêtres et chaînages d'angle en granite apparent.
Les édifices publics et les églises sont généralement en pierre de taille apparente.

- A l'ouest de la Vienne, sur le territoire du Ruffecois, les constructions sont en platain de calcaire laissé nu ou grossièrement enduit à la chaux pour les bâtiments agricoles, tandis que les habitations sont revêtues d'un enduit lissé à la chaux et présentent généralement des linteaux, appuis, tour de fenêtres et chainages d'angle en pierre de taille calcaire apparente.
Les édifices publics et les églises sont généralement en platain et en pierre de taille apparente.

Genouillé : Eglise et abords en platain et pierre calcaire

Hiesse : transition calcaire / granit enduit

Château du Cibiou : Platain et pierre de taille calcaire.

- dans le secteur de Roumazières, on peut observer une architecture vernaculaire élaborée à partir de rebus de matériaux issus de l'industrie locale de la tuile (Terreal – ex TBF). Les villages périphériques présentent donc une grande singularité par leurs granges, murets, clôtures construits en assemblages de tuiles.

Roumazière : grange en assemblage de tuiles

L'habitat rural, constitué de petits hameaux et de fermes isolées est dispersé sur les plateaux, à l'abri dans les dépressions du relief lorsqu'il y en a. Les vues sont souvent rapidement bloquées par la végétation des jardins et des haies.

Les fermes isolées sont fréquement entourées de structures arborées minimisant les contacts visuels avec les vallées et plateaux.

- L'habitat contemporain
Dans ce secteur d'étude, on observe un développement sporadique récent d'habitat pavillonnaire en périphérie des villes et villages, directement sur le rebord de plateau et en contact visuel direct avec la plaine. Cet habitat ne dispose pas encore de structures végétales importantes dans les jardins et les vues sur les plateaux sont fréquentes.

Des opérations groupées en lotissements sont également observables en périphérie de Confolens et des villes limitrophes

Hiesse : Lotissement en construction sur le plateau en surplomb du Clain. Un écrin végétal protège assez bien des vues lointaines.

Manot : Lotissement récent. Contrairement à l'habitat traditionnel, on observe les orientations multiples des pavillons.

Sur l'Aire d'étude éloignée, la sensibilité du paysage est relativement faible depuis les secteurs d'habitat traditionnels ; les villages sont majoritairement implantés à mi pente, en balcon sur les vallées, mais avec des vues ne portant pas au-delà des rebords de plateaux. Compte tenu de la distance supérieure à 3 km par rapport au site de projet, il n'y aura donc que des vues ponctuelles possibles depuis les secteurs les plus dégagés.
Les secteurs d'habitat traditionnel isolé sur les plateaux sont pour leur part fortement protégés par les structures de jardins, haies et bois accompagnant les bâtiments d'exploitation.

Depuis les secteurs d'habitat contemporains situés généralement en rebords de plateau sur d'anciennes parcelles de cultures, la sensibilité est plus forte compte tenu de l'absence de structures végétales de jardin. La trame agricole de haies et de bois ne suffit pas toujours à occulter les vues lointaines et des éléments émergents depuis le site de projet pourront être ponctuellement visibles notamment depuis le secteur nord de l'aire d'étude intermédiaire (Benest, Epenède). La végétation des jardins atténuera progressivement les vues au gré de sa croissance.

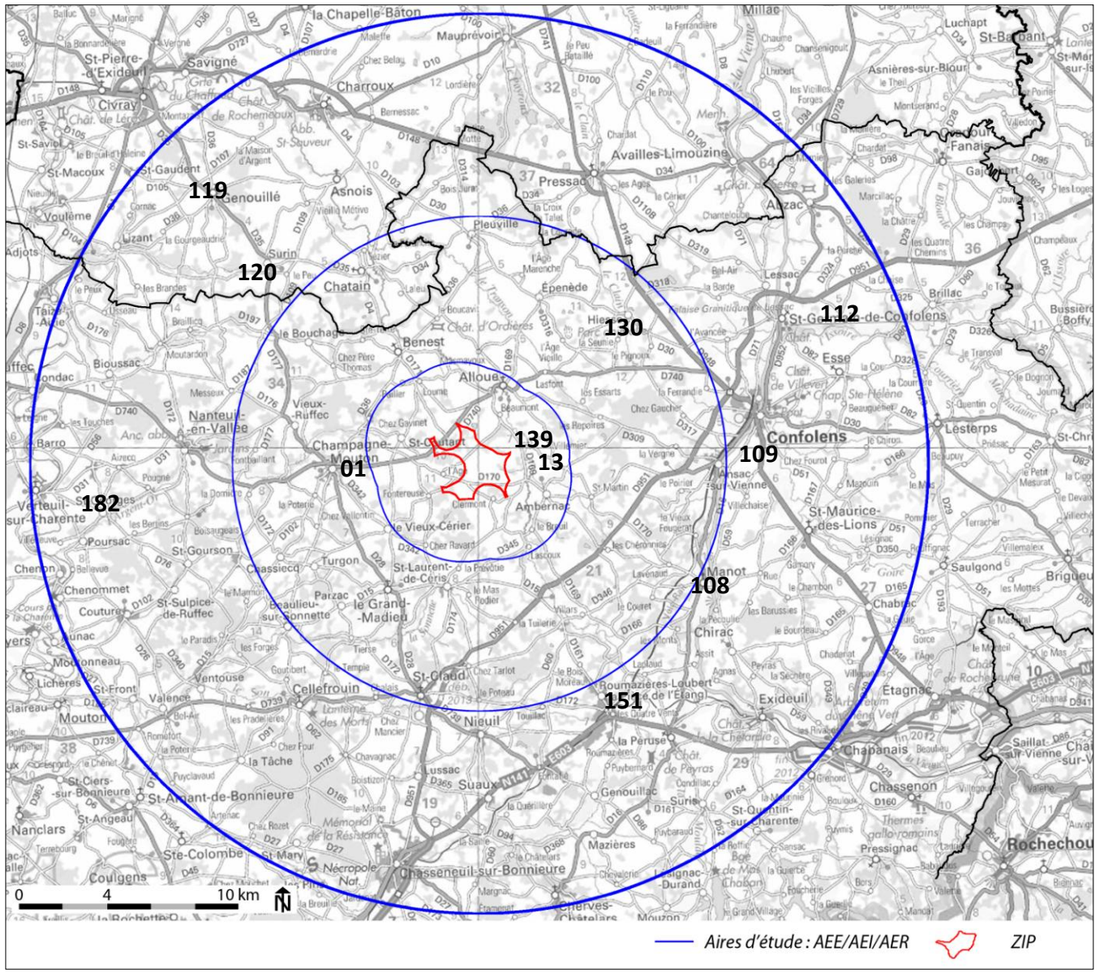

Figure 12 : Carte de localisation des vues

1.3.3.3. Le bâti patrimonial

Le bâti patrimonial (Monuments Historiques Classés et Inscrits) est relativement peu concentré sur ce territoire. Il est particulièrement peu présent dans le département de la Vienne.
La majorité de ces monuments est située en surplomb des cours d'eau, dans les vallées de la Charente et de ses affluents, ainsi que dans la vallée de la Vienne.
A l'exception de l'église d'Alloue, l'ensemble des monuments classés se situe dans l'aire d'étude éloignée, à plus de 10 Km de la Zone d'Implantation Potentielle.
L'église d'Alloue (classée), les châteaux Inscrits de Plainaud (Ambernac) et de Puybautier (Saint-Coutant), ainsi que le Logis de la Vergne (Alloue) présentent des possibles rapports visuels rapprochés vers le site d'étude distant de moins de 3 km. La partie impact de la présente étude devra étudier avec attention les rapports visuels entre ces édifices et le projet éolien.

1.3.3.3.1. ZPPAUP (zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) et AVAP

Depuis Juillet 1995, la commune de **Confolens** est dotée d'une Z.P.P.A.U.P (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) qui concerne le centre ancien et plusieurs autres secteurs tels que les quartiers Saint-Barthélemy et Saint-Michel par exemple. Là encore, une attention particulière devra être portée sur les potentielles relations visuelles entre ces quartiers et le projet.

L'A.V.A.P (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) créée par la loi du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 19 décembre 2011 va progressivement remplacer les Z.P.P.A.U.P à l'échéance de 2015.

1.3.3.3.2. Monuments Classés

Les distances sont exprimées par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle.

Vues source Wikipédia

- **Vienne (86)**

		Distance (en km)
AVAILLES LIMOUSINE	Menhir dit La Pierre-Fade : classement par liste de 1889 Néolithique	18,1
CHARROUX	Porte de l'Aumônerie - 13°s: classement par arrêté du 12 avril 1927	16,7
	Maison de bois : inscription par arrêté du 18 février 1927	16,4
	Maison à pans de bois (15°-16°s) près des halles, y compris les lambris intérieurs (cad. AD 191) : classement par arrêté du 15 septembre 1987	16,3
	Halles (vieilles) 16°s : classement par arrêté du 20 juillet 1948	16,1
	Ancienne Abbaye (vestiges): chapelle ; église ; immeuble ; chœur	15,7
PRESSAC	Eglise 12°,15°, 19°s - Eglise Saint-Just : classement par arrêté du 11 décembre 1987	13,7
GENOUILLE	Eglise Notre-Dame - 12e siècle ; 4e quart 18e siècle ; 4e quart 19e siècle	15,6

- **Charente (16)**

		Distance (en km)
ABZAC	Château de Serre - 15°, 16°, 17°s : **décor intérieur** classement par arrêté du 26 juillet 1988	18,5
CHIRAC	Chapelle du cimetière - 14°s : classement par arrêté du 16 mars 1977	12,5
CONFOLENS	Vieux pont - gallo-romain: classement par arrêté du 11 avril 1908	12,1
	Maison dite Duc d'Epernon - 15°s - Façades et toitures : classement par arrêté du 15 octobre 1974	11,9
	Eglise Saint-Barthélémy - 11°, 15°s : classement par arrêté du 21 septembre 1907	11,9
EXIDEUIL	Eglise Saint André - 12°s : classement par arrêté du 17 novembre 1964	16,0
LESSAC	Dolmen converti en chapelle dite de la Madeleine - néolithique : classement par liste de 1900	13,4
NANTEUIL EN VALLEE	Chapelle du Boisaugeais - 15°s : Chapelle, y compris son décor peint : classement par arrêté du 12 juin 1992	11,6
NANTEUIL EN VALLEE	Abbaye (ancienne) - 12°, 13°, 14°s : Le bâtiment carré, dit Salle du Trésor : classement par arrêté du 24 septembre 1943 ; Façades et toitures des Grands Greniers : classement par arrêté du 14 mai 1962	11,7
SUAUX	Edifice gallo-romain (vestiges enfouis) -gallo-romain 1er, 2° s : classement par arrêté du 16 août 1973	15,7
ALLOUE	**Eglise Notre Dame - 12°, 13°s : classement par arrêté du 16 septembre 1929**	**2,4**
CELLEFROUIN	Eglise Saint-Nicolas - 4e quart 11e siècle	11,9
	Lanterne des Morts	12,2
CHERVES –CHATELARS	Prieuré (ancien) - 11e siècle	16,7
SAINT-MAURICE-DES-LIONS	Eglise - 4e quart 12e siècle	14,3

Charroux : Porte de l'Aumônerie

Vieilles Halles (16°s),

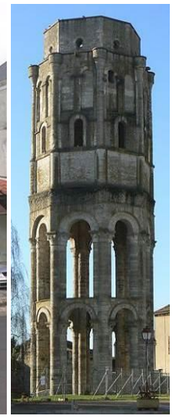

Ancienne Abbaye dite Tour Charlemagne (vestiges)

Confolens : Eglise saint Barthelemy

Confolens : Maison du Duc d'Epernon

Pressac : Eglise Saint Just

Confolens : Vieux Pont Gallo-Romain

1.3.3.3.3. Monuments inscrits

- **Vienne (86)**

		Distance (en km)
ASNOIS	Pigeonnier 16° s - Fuye située au sud du château de Beauregard: inscription par arrêté du 29 septembre 1987	11
AVAILLES LIMOUSINE	Maison 16°-17°s - La maison en totalité: inscription par arrêté du 12 février 2002	16,9
CHARROUX	Château de Rochemaux - 15° & 17°s - Les façades et les toitures: inscription par arrêté du 5 février 1982	17,5
SURIN	Eglise 12°s - Le portail : inscription par arrêté du 17 avril 1935	11,4
	Château de Cibioux - 15°, 16°, 17°, 18°s : Les façades et les toitures ; les vestiges des tours médiévales ; la terrasse et son mur de soutènement avec balustrade: inscription par arrêté du 15 septembre 1983	11,9
CHATAIN	Pont sur la Charente (vieux) : inscription par arrêté du 18 février 1927	8,3
	Eglise : inscription par arrêté du 17 juin 1926	8,2
SAINT-GAUDENT	Château de la Roche-d'Orillac (ancien) - 15e siècle ; 17e siècle	17,6

- **Charente (16)**

		Distance (en km)
ABZAC	Château de Serre - 15°, 16°, 17°s : Château, à l'exception des pièces classées: inscription par arrêté du 26 juillet 1988	18,5
ALLOUE	**Logis de la Vergne - 15°, 17°s: Le logis en totalité : inscription par arrêté du 12 décembre 2002**	**1,9**
AMBERNAC	**Château de Plaisnaud - 1777 : Le logis, les communs, la cour ainsi que la grange, en totalité : inscription par arrêté du 26 octobre 2004**	**3,9**
ANSAC SUR VIENNE	Eglise Saint Benoit - 12°, 13°, 19°s : Eglise, y compris son décor peint du 19e siècle : inscription par arrêté du 28 octobre 1996	9,8
	Chapelle Notre Dame - 15°, 19°s : Chapelle, y compris son décor peint : inscription par arrêté du 28 octobre 1996	9,7
	Logis de la Villatte - 16°, 17°s : Façades et toitures du logis ; escalier en vis situé à l'angle des ailes Nord et Ouest du logis ; escalier en bois à balustres situé dans la partie centrale de l'aile Nord du logis ; chapelle avec son plafond à caissons située dans l'aile Ouest du logis : inscription par arrêté du 8 mars 1991	8,7
BENEST	**Château d'Ordière - 15°, 17°s : Château ; façades et toitures des bâtiments au nord de la cour (tours d'angle et bâtiment central) ; tour sud-est (ancien donjon) : inscription par arrêté du 13 avril 1989**	**4,6**
	Eglise Saint-Justinien - 12°, 15°, 18°, 19°s : inscription par arrêté du 5 décembre 1984	**4,3**
CHABRAC	Eglise 12°s : inscription par arrêté du 16 juin 1965	17,9
CHENON	Château - 15e siècle	18,2
CHAMPAGNE MOUTON	**Eglise Saint Michel - 12°, 19°s : Portail, provenant de la chapelle du château : inscription par arrêté du 29 novembre 1948**	**4,6**
CHENOMMET	Dolmen de la Pierre Folle - néolithique moyen : inscription par arrêté du 13 juillet 2012	17,8
CHERVES – CHATELARS	Eglise de Cherves - 12e siècle ; 15e siècle	19,0
CONFOLENS	Ancien abattoirs - actuels ateliers municipaux - 1923: Les façades et toitures de la halle des ateliers communaux : inscription par arrêté du 12 février 2002	11,4
	Porte de ville (ancienne) - 13°s: inscription par arrêté du 13 novembre 1973	11,3
	Pont sur le Goire : inscription par arrêté du 13 novembre 1973	11,5
	Manoir des Comtes - 16°, 16°s : Façades et toitures : inscription par arrêté du 7 novembre 1973	11,4
	Maison à pans de bois (4): Façade et toiture sur rue : inscription par arrêté du 7 novembre 1973	11,4
	Ancienne sous-préfecture - 18°s: Façades et toitures sur la place : inscription par arrêté du 7 novembre 1973	11,4
	Hotel Dassier des Brosses (ancien) - 17°s : Façades et toitures, y compris la clôture sur rue avec sa grille en fer forgé ; l'escalier intérieur avec sa rampe en fer forgé : inscription par arrêté du 19 décembre 1973	11,8
CONFOLENS	**Eglise Saint-Maxime - 13°, 14°, 15°, 19°s : inscription par arrêté du 12 octobre 1973**	**1,4**
	Chapelle du Saint-Esprit (ancienne) - 13°, 14°s : inscription par arrêté du 1er décembre 1969	12
COUTURE	Eglise, Clocher : inscription par arrêté du 14 mai 1925	16
EPENEDE	Eglise Saint-Hilaire (à l'exception du clocher moderne) - 12°s : inscription par arrêté du 24 mai 1965	6,9
ESSE	Eglise Saint-Etienne - 12°s : inscription par arrêté du 24 juillet 1972	15,9
	Château de Villevert - 1880: Chapelle Sainte Hélène, ainsi que tous ses éléments de décor : inscription par arrêté du 29 avril 1988	13,6
EXIDEUIL	Château de la Chétardie - 16°, 17°s : Façades et toitures du château et des deux tours isolées ; les douves et le portail ; l'escalier intérieur ; le plafond peint de la tour Est : inscription par arrêté du 30 octobre 1973	15,8
LA PERUSE	Eglise Saint-Pierre - 11°, 14°, 18°, 19°s : inscription par arrêté du 28 octobre 1980	14
LE GRAND MADIEU	Viaduc ferroviaire dit Viaduc de la Sonnette - 1902: Le viaduc, en totalité : inscription par arrêté du 27 septembre 2004	6,6
	Eglise Saint-Jean Baptiste - 12°s : inscription par arrêté du 12 octobre 1973	**5,0**
MANOT	Eglise Saint-Martial - 12°s : inscription par arrêté du 28 octobre 1985	10,2
NANTEUIL EN VALLEE	Manoir d'Aizecq - 17°s : Le pigeonnier en totalité: inscription par arrêté du 30 décembre 2002	14,7
	Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste, sauf la sacristie : inscription par arrêté du 13 novembre 1989	11,4
PLEUVILLE	Château de Gorce - 15°s: Le châtelet d'entrée en totalité, y compris sa passerelle d'accès, les façades et toitures du logis y compris la tour en ruine, ainsi que les façades et toitures des deux ailes des communs : inscription par arrêté du 14 octobre 2002	6,6
POURSAC	Eglise Saint pierre - 12°, 16°s : Enfeu du 12e siècle encastré dans le mur sud de la nef : inscription par arrêté du 26 avril 1938 - Eglise : inscription par arrêté du 24 octobre 1997	15,7
ROUMAZIERE LOUBERT	Château de Chambes - 16° - 19°s : Le château, en totalité, comprenant le logis, les tours, les dépendances et les murs de clôture, ainsi que le sol des parcelles correspondantes pouvant contenir des vestiges archéologiques : inscription par arrêté du 8 décembre 2009	9,3
	Château de Peyras - moyen Age, 18°, 19°s : Le corps de logis oriental (à l'exception de son extrémité sud, tardive), et la tour cylindrique nord-est du château, en totalité : inscription par arrêté du 21 décembre 1998	13,8
SAINT CLAUD	Eglise - 14°, 15°s : inscription par arrêté du 14 mai 1925	9,5
SAINT COUTANT	**Château de Puybautier - 15°, 16°, 18°, 19°s : Le logis, les vestiges du château médiéval, la grange, la cour et son sol ; le vivier et le four à chaux : inscription par arrêté du 21 mai 2001**	**4,1**
SAINT FRONT	Eglise Saint-Front - 12°, 13°, 14°, 15°s : inscription par arrêté du 3 mai 1956	17,4
SAINT GEORGES	Eglise - 12°s: inscription par arrêté du 22 août 1949	15,7
SAINT GERMAIN DE CONFOLENS	Eglise - 12°s : inscription par arrêté du 24 octobre 1973	14,1
	Château (ruines) - 12°s : inscription par arrêté du 14 mai 1925	14,2
VALENCE	Château de bougon - 15°s : Le château, ainsi que le sol de la parcelle sur laquelle il est situé pouvant receler des vestiges archéologiques : inscription par arrêté du 28 février 2011	16,5
VENTOUSE	Elise - 12°s : Façade occidentale : inscription par arrêté du 14 mai 1925	14,6
VERTEUIL SUR CHARENTE	Eglise - 12°s : inscription par arrêté du 18 décembre 1969	18,8
	Ancien couvent des Cordeliers - 1471 : Le couvent en totalité, y compris le sol de la parcelle pouvant receler des vestiges archéologiques : inscription par arrêté du 30 mars 2009	18,8
	Château - 11°, 12°, 15°, 19°s : En totalité, le château, ainsi que le sol de la cour intérieure et l'emprise des fossés au nord, pouvant receler des vestiges archéologiques, situé sur la partie sud de la parcelle D 107 : inscription par arrêté du 9 novembre 2010	18,6

N.B : Les monuments historiques dont les noms figurent en **caractères gras** soit sont situés à moins de 5 km de la Zone d'Implantation Potentielle soit sont situés en milieu ouvert et concernés par la carte de visibilité potentielle (étoile). A ce titre, ils doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'étude des impacts.

(étoile) : Expliquer ici ce que c'est que cette carte

Abzac : Château de Serre

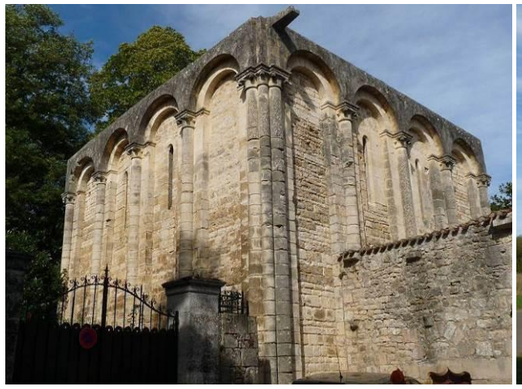

Nanteuil en Vallée : Abbaye dit Salle du trésor

Nanteuil en Vallée : Chapelle du Boisaugeais

Verteuil sur Charente : Château (inscrit)

Alloue : Eglise Notre Dame

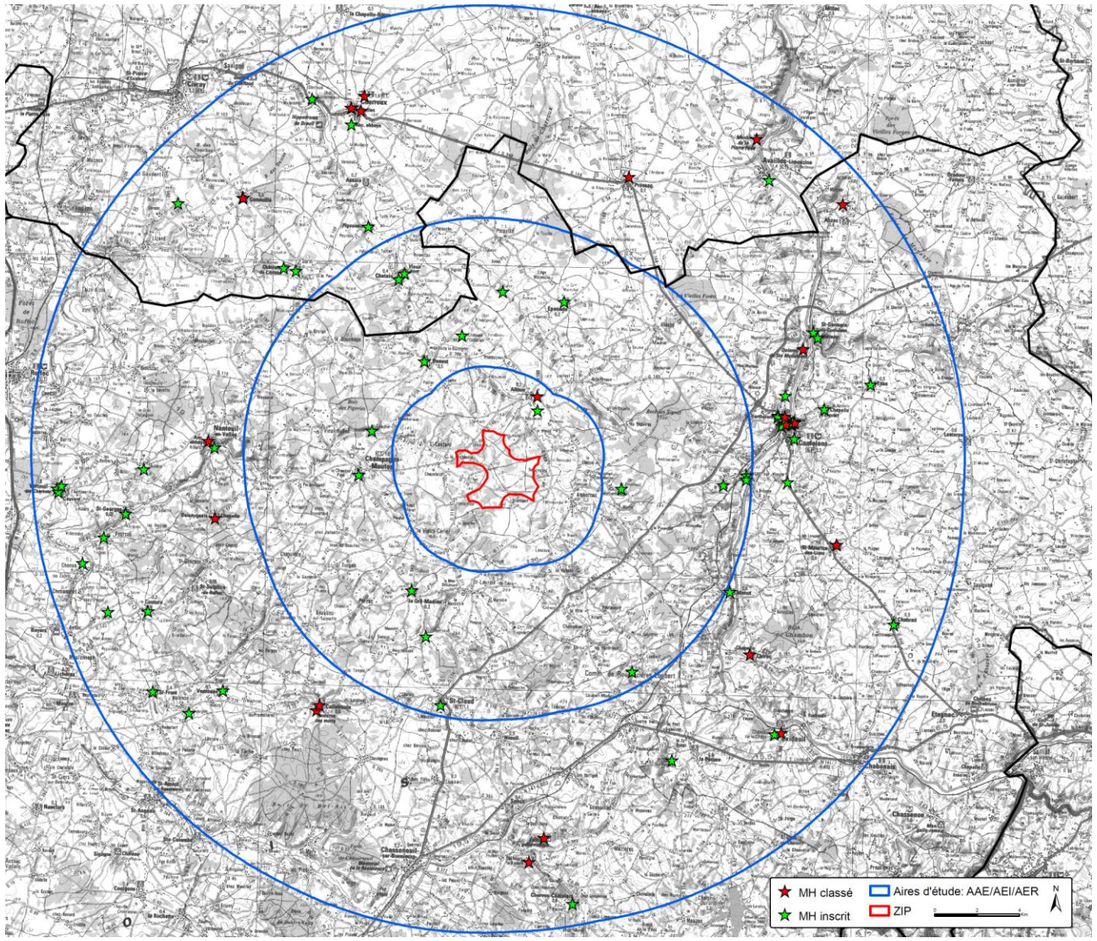

Figure 13 : Carte de localisation des Monuments Classés et Inscrits *source Mérimée - DRAC*

Visibilité depuis les Monuments historiques

Les monuments historiques sont pour majorité situés à l'intérieur des villes et villages, en fond ou en rebord de vallée. De ce fait, les vues depuis les monuments et leurs abords ne portent généralement pas loin.

Les monuments classés se situent tous à plus de 10 km de la ZIP à l'exception de l'église d'Alloue, située en fond de vallée.

De ce fait, la sensibilité paysagère des Monuments Historiques est relativement faible quant aux vues depuis ceux-ci. Comme cela est précisé page précédente, pour les monuments les plus exposés, une étude approfondie sera réalisée en partie impacts.

Covisibilité avec les monuments historiques.

A revoir et préciserCompte tenu de la forte présence de végétation aux abords des villages (haies, structures de jardins, boisements), les covisibilités entre la ZIP et les monuments historiques ne peuvent être qu'occasionnelles et relativement distantes. Trois monuments inscrits et un monument classé situés à moins de 3 km feront l'objet d'une étude de covisibilité approfondie dans la partie impact.

1.4. Les paysages de l'aire d'étude rapprochée

1.4.1. Structure du paysage

L'aire d'étude rapprochée se situe à une altitude variant entre 140 m (Vallée de la Charente) et 220 m (plateau d'Ambernac).
L'aire d'étude immédiate se situe quant à elle à une altitude allant de 150 à 195 m.

1.4.1.1. Un paysage marqué par une ligne de partage des eaux

Le paysage de l'Aire d'étude rapprochée consiste en un plateau légèrement ondulé, incliné en pente douce de part et d'autres d'une crête d'orientation Nord/Ouest – Sud. Cette ligne de crête constitue la ligne de partage des eaux entre les bassins versants de la Charente « Limousine » (à l'Est) et de l'Argent et l'Or, affluents de la Haute Charente (à l'Ouest).

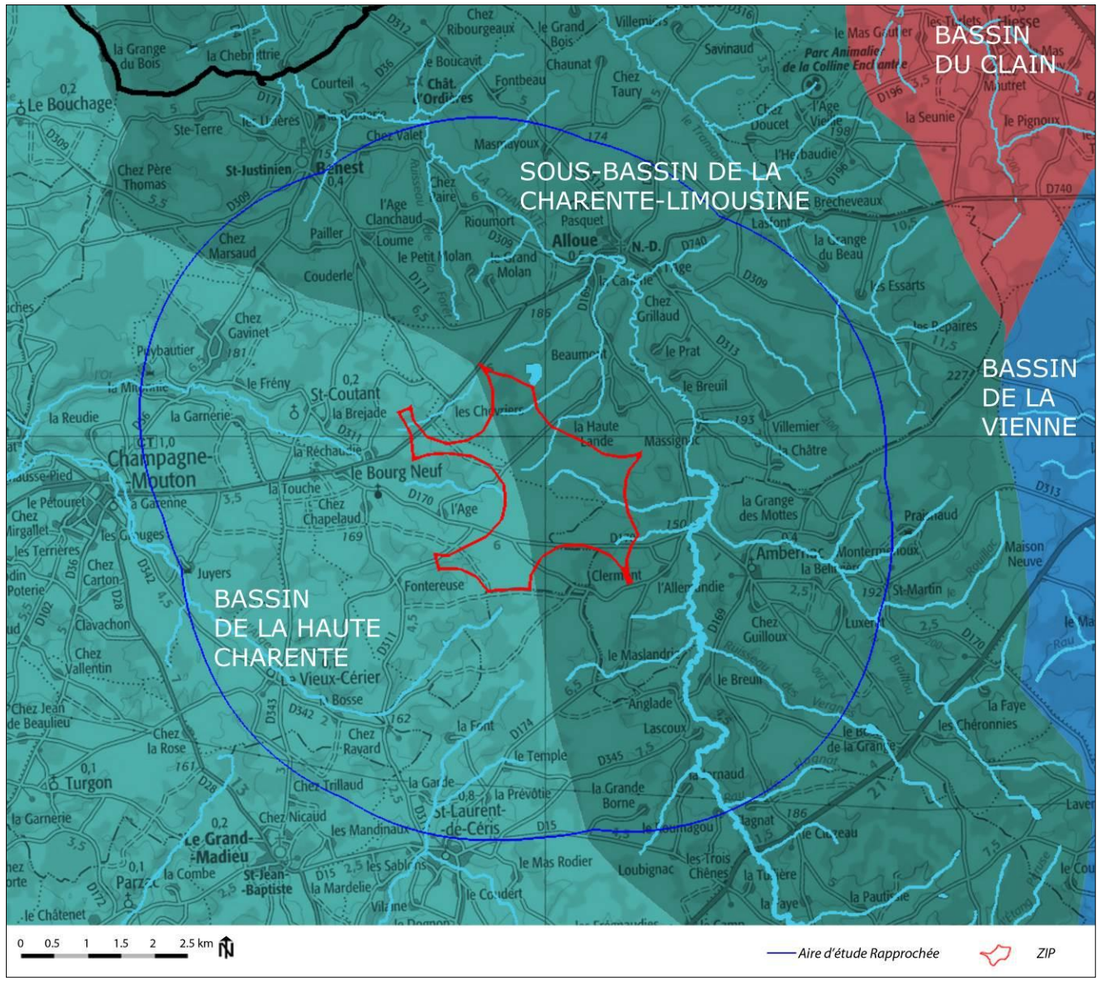

Figure 14 : Carte de localisation de la ZIP sur la ligne de partage des eaux des bassins versants de la Charente.

A l'Est de cette ligne de partage des eaux, nombreux cours d'eau prennent naissance sur le plateau et alimentent progressivement la Charente limousine située à 2 km. Sur l'Aire d'étude rapprochée, ces cours d'eau créent de petites dépressions rendant au relief un aspect ondulé en pente douce d'orientation Est-Ouest.

A l'Ouest de cette ligne de partage des eaux, quelques cours d'eau, moins nombreux mais de plus grande importance prennent également naissance sur le plateau. La Sonnette, L'argent et l'Or, eux-mêmes affluents de la Charente.

Les secteurs d'habitat sont concentrés sur l'ensemble de ces cours d'eau.

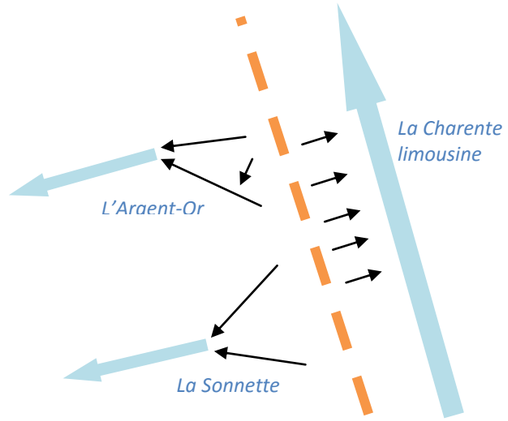

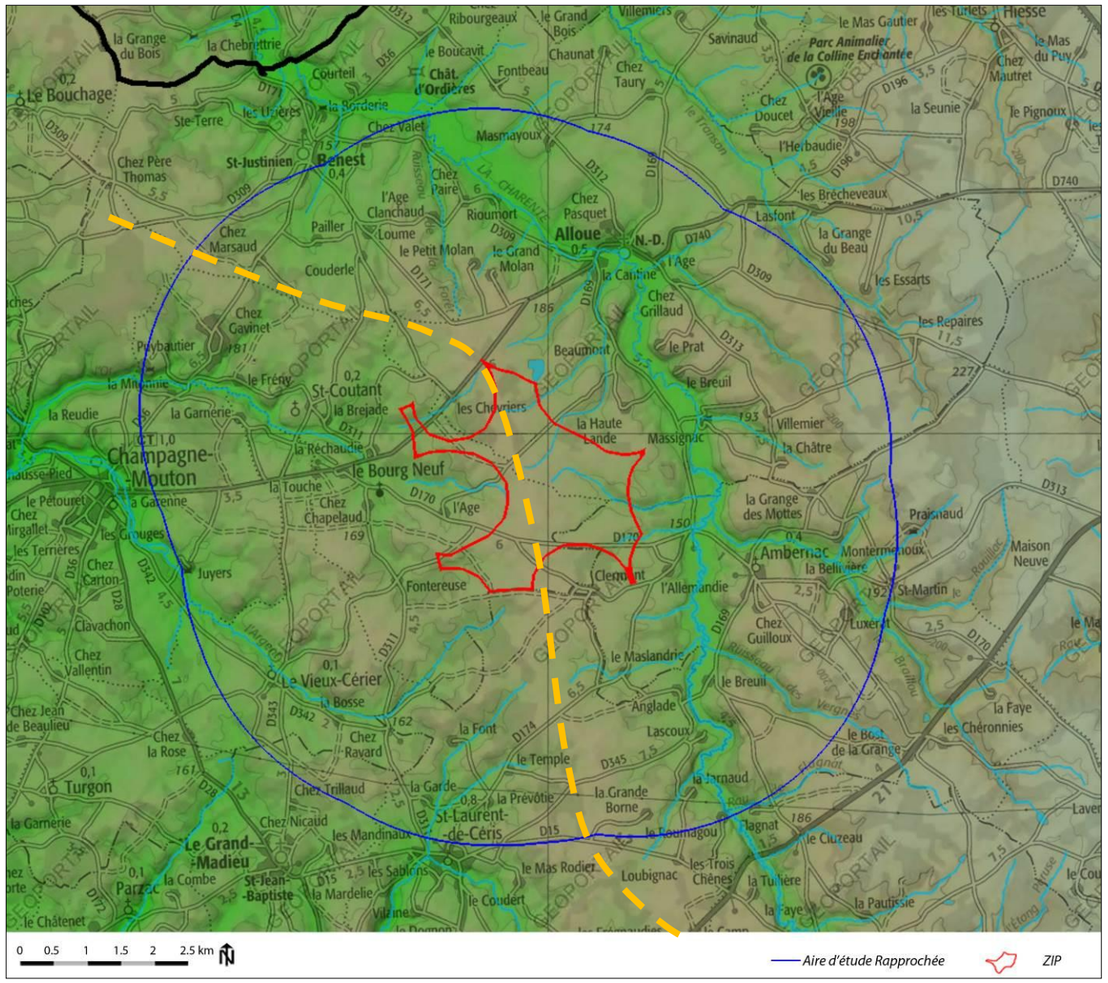

Figure 15 : Localisation de la ligne de partage des eaux des bassins de la Charente sur le relief.

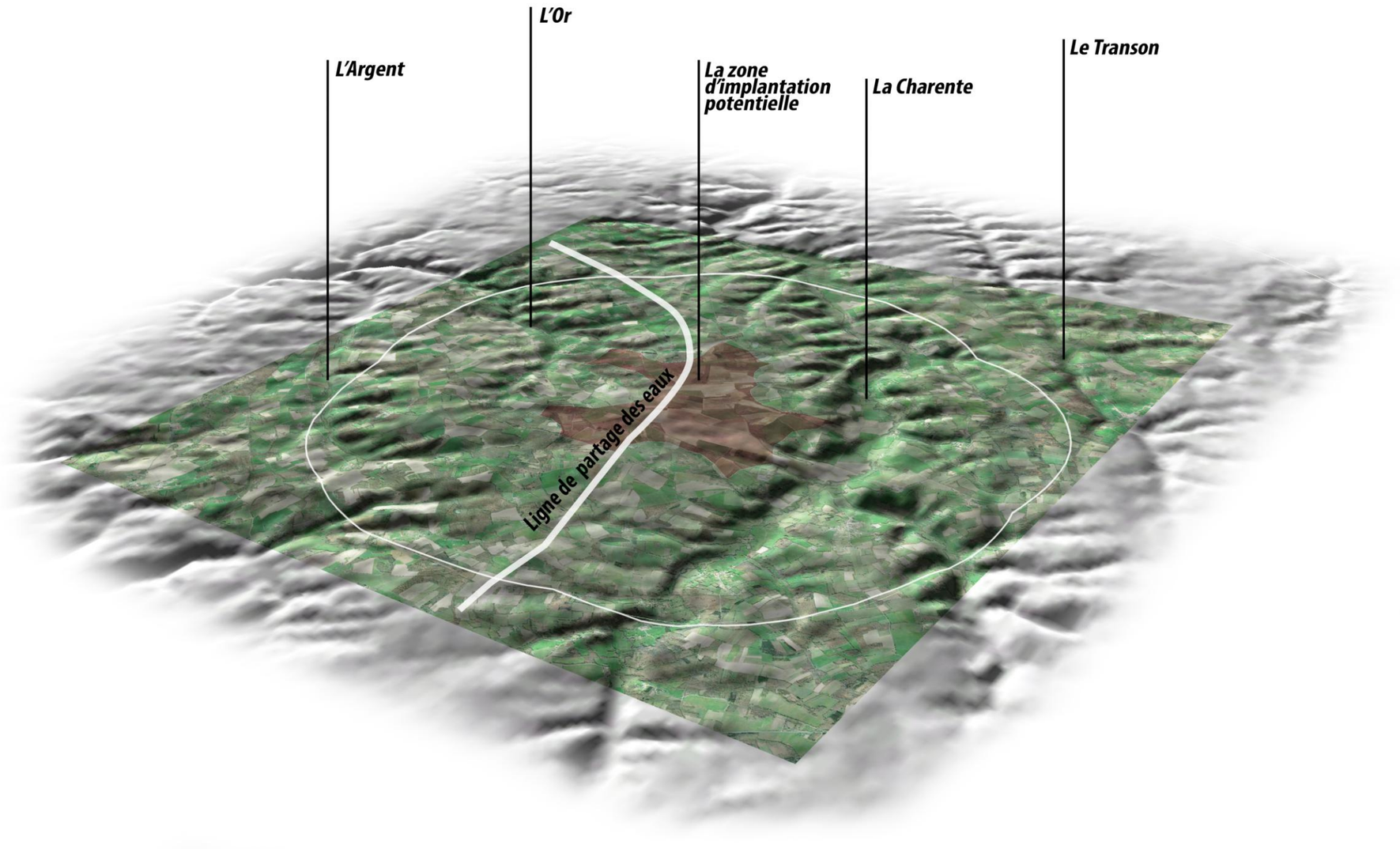
L'Or
L'Argent
La zone d'implantation potentielle
La Charente
Le Transon
Ligne de partage des eaux

1.4.1.2. Le paysage rattaché au bassin de la Charente-Limousine

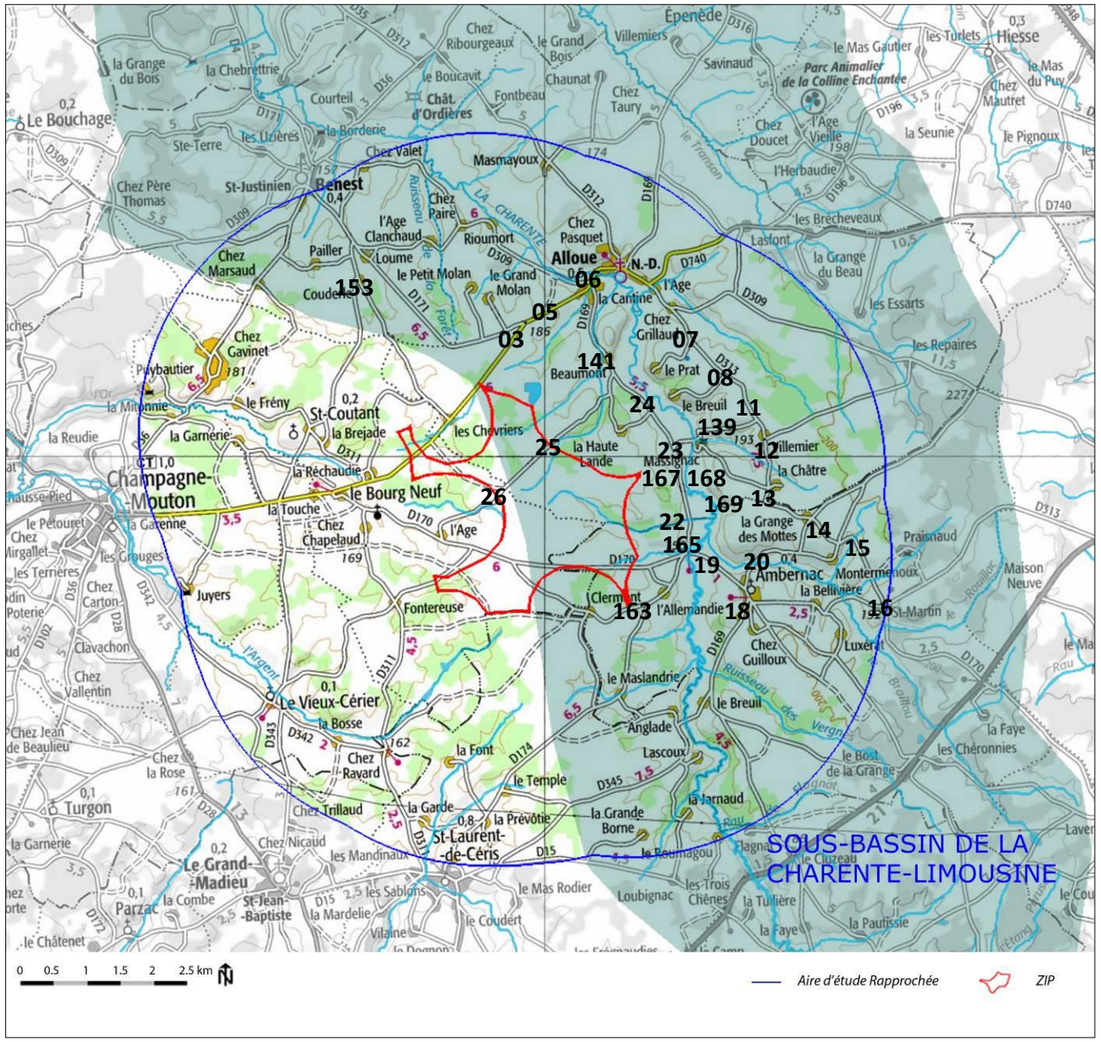

Figure 16 : Carte de localisation du sous bassin versant de la Charente-Limousine sur l'aire d'étude rapprochée.

Le paysage rattaché au bassin de la Charente – Limousine représente une bande de 4 à 5 kilomètres de large sur 10 km de long constituée d'un plateau agricole fortement entaillé par la vallée de la Charente et ondulé par les vallons affluents. Deux villages occupent ce territoire, l'un implanté en bord de rivière (Alloue) et l'autre accroché en rebord de coteau (Ambernac), à la confluence du Braillou et de la Charente.
Ce paysage constitue l'entrée Ouest du territoire des « terres froides » caractéristique des plaines bocagères du Confolentais. Toutefois, comme dans tout paysage de transition, on y retrouve à la fois tous les éléments identitaires des structures bocagères des « terres froides », mais également, des secteurs de grandes cultures sur les reliefs les plus plats (plateaux, fonds de vallée) plus caractéristiques de l'entité paysagère voisine des « plaines vallonnées et boisées » du Ruffécois.
La Zone d'implantation potentielle, située en zone d'interfluve, est typiquement l'un de ces espaces de transition ou s'entremêlent de vastes secteurs de grande culture et des secteurs plus bocagers et boisés.

1.4.1.2.1. Une trame bocagère singulière

Sur ce relief légèrement ondulé, la singularité du paysage tient dans sa trame de haies arborées et de boqueteaux encore bien conservée, particulièrement dans les vallons, aux abords des cours d'eau et le long des chemins ruraux.

Nombreuses variantes de haies et d'implantation sont présentes et témoignent de pratiques et de parcellaires anciens.

Ces motifs végétaux contribuent à cloisonner le paysage dans lequel, en dehors des points culminants et des secteurs remembrés, les vues ne portent pas loin et buttent systématiquement sur une frange végétale. Il en résulte une impression de paysages morcelés et cloisonnés, une multitude de scènes, sorte de variation jouant avec les motifs végétaux et le relief et qui, assemblées, forment ce paysage.

Vers Alloue, haie occultant les vues sur le plateau.

Le Prat, prairies bocagères caractéristiques des terres froides.

Vers Le Prat : structure bocagère organisée autour d'un vallon affluent de la Charente. En absence de premier plan, les vues peuvent porter au-delà du vallon sur le plateau.

Le Breuil : La haie arborée est une valeur identitaire du paysage des terres froides caractérisant ce secteur de l'aire d'étude.

Loume : Quelle que soit la dimension du parcellaire, la continuité et la densité des haies fait écran aux vues.

Massignac : La structure bocagère et le cordon ripicole accompagnent la vallée de la Charente-Limousine. Depuis le rebord de plateau, en secteur partiellement remembré, les vues s'ouvrent sur le plateau en vis-à-vis et peuvent porter loin là où les haies sont discontinues.

Le Beau : Le léger bombé du relief et la présence de haies suffisent parfois à bloquer les vues au-dessus de la vallée de la Charente. Au moindre accident de relief ou défaut de végétation, des vues lointaines peuvent apparaître.

L'Allemandie : La structure végétale, encore bien conservée aux abords des villages et des bourgs, protège relativement bien les habitations du plateau (vent, vues).

1.4.1.2.2. De vastes secteurs plus ou moins remembrés

Le relief du plateau de la Charente-Limousine, sur lequel celle-ci prend une partie de ses sources, présente de larges secteurs plats entre les cours d'eau. Ces terres, les mieux drainées, sont l'objet de mutations progressives des pratiques agricoles, avec un remplacement progressif des ovins par les bovins, nécessitant outre les pâtures, la production de fourrages, céréales et protéagineux.

Fruit de cette mutation, on observe ainsi une perte partielle de l'identité du paysage au niveau des structures végétales qui sont simplifiées, plus lâches et au niveau de l'occupation du sol : Prairies de fauche bien vertes et terres labourées cultivées se substituent aux pâtures, les parcelles s'agrandissent et seuls les arbres nécessaires à l'ombrage du bétail sont conservés sur les anciennes limites parcellaires.

De l'ancienne trame bocagère, il ne reste souvent que les arbres et des portions de haies, voire rien du tout.

Villemier : Les prairies ouvertes et la déstructuration progressive de la trame arborée dégagent des vues au-dessus de la vallée de la Charente. Les secteurs de plateau en vis-à-vis présentent une forte discontinuité des haies renforçant l'effet de profondeur.

La Chatre : Le remembrement des terres ouvre des vues lointaines sur le plateau en direction de la ZIP.

Vers La Chatre : les haies maintenues basses (1er plan) et le remembrement des terres permettent de larges horizons, notamment depuis les points hauts.

Vers La Chatre : Le coteau Est de la Charente, en vis-à-vis d'Ambernac, présente une déclivité forte peu propice aux cultures. La trame arborée, ainsi conservée, fait écran aux vues sur le plateau opposé.

Beauregard : L'absence de végétation de premier plan permet des vues lointaines sur le plateau en direction du projet éolien. A défaut de trame bocagère, le siège d'exploitation s'est abrité derrière des conifères exotiques...

Beauregard : Vue ouverte sur le cordon ripicole de la Charente, et, en arrière-plan, sur le coteau ouvert de La Boissière.

La Pradelle du Penchault : Le plateau agricole, fortement remembré, offre des vues très ouvertes. Depuis ce seuil de la ZIP, les vues sont très lointaines vers le Nord sur plusieurs kilomètres.

La Pradelle du Penchault (ZIP) : Au premier plan la ZIP et, au delà, la vue lointaine vers le sud.

Le Clos de Bordille : Au premier plan, la zone d'implantation potentielle et, au delà, la vue s'ouvre à l'Est vers la vallée de la Charente et, au delà, le plateau d'Ambernac.

1.4.1.2.3. Une présence plus forte de la végétation en fond de vallée de la Charente qu'en haut de vallée

L'eau est présente sous de multiples formes, que ce soit des retenues collinaires, ruisseaux, rivières… Elle est généralement accompagnée d'un cortège végétal arboré (rivière) ou herbacé (ruisseaux, sources). Depuis le fond de vallon, la végétation bloque souvent les vues potentielles vers le rebord de plateau.

La Charente à Alloue : les berges sont bien arborées

Ruisseau affluent de la Charente à Ambernac

Traversée de la Charente à Alloue

Source, mare et ruisseau vers la Grange des Mottes

Ruisseau affluent du Braillou à Montermenoux (Ambernac)

En de multiples lieux, la présence de l'eau est suggérée par une végétation liée à l'enfrichement des berges.

Paysage de vallon affluent de la Charente à Villemier. Le ruisseau est plus ressenti que vu. La forme du relief et l'accompagnement végétal révèlent la présence de l'eau. Du haut du vallon les vues portent vers la ZIP.

Beaumont, La Mouillère : Ruisseau de la Pradelle du Penchaut (en 1er plan). Vue vers le plateau de la ZIP.

Depuis les rebords de plateau, c'est la densité de la végétation et la concentration des zones d'habitat qui marquent la présence des cours d'eau. Ici, la prise de vue, orientée vers l'Ouest, laisse deviner, dans le creux, la vallée de la Charente et, au delà, le plateau où se déploie la Zone d'Implantation Potentielle du projet éolien. Le haut de vallée est ici moins arboré que le fond du val.

1.4.1.2.4. Des contacts visuels assez faibles depuis les fonds de vallées vers les plateaux

La série de clichés ci-dessous montre la perception que l'on a depuis les fonds de vallée (lorsqu'ils sont dégagés) vers les plateaux. D'une façon générale, le dénivelé entre vallée et rebords de plateaux, de l'ordre de 40 mètres, ne permet pas de vue sur ce qui se passe sur les plateaux. Toutefois, les rebords de plateaux sont fortement exposés aux vues et de ce fait très sensibles quant à l'implantation de bâti et, à plus forte raison, d'éoliennes.

Les fonds de vallée les plus étroits sont généralement laissés en prairie et ponctuellement arborés. Les motifs végétaux de premier, deuxième et arrière-plan peuvent influencer considérablement la perception que l'on a des plateaux. Il y aura lieu de regarder avec attention les vues potentielles vers le parc éolien à partir de la vallée du Braillou à l'entrée Nord d'Ambernac.

La série de clichés ci-dessous montre la perception que l'on a depuis les fonds de vallées les plus larges (500m) vers les plateaux, lorsque l'occupation du sol de la vallée est ouverte. A une telle distance, pour une hauteur de coteau de 40 m, et compte-tenu de la présence d'arbres, un élément de 180 m de haut ne disparaîtra complètement du champ visuel que s'il se situe à plus de 1800 m du rebord de plateau.

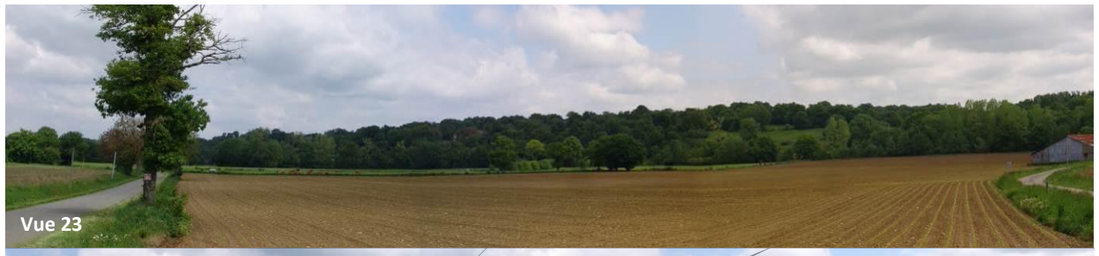

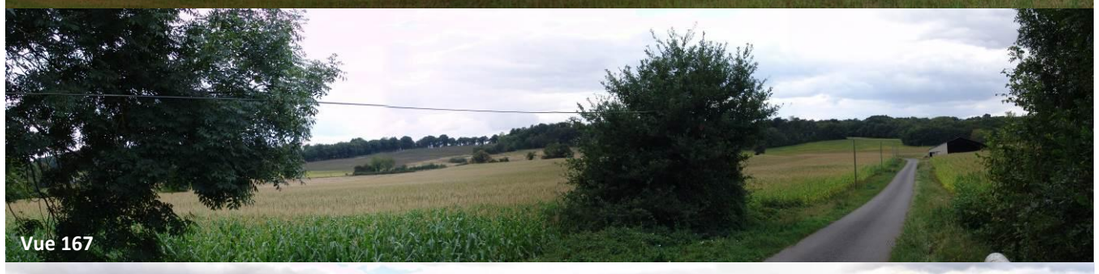

Les vallées larges, plus propices à la mise en place de grandes cultures, peuvent être totalement dépourvues de motifs végétaux. Ainsi, selon la végétation présente dans la vallée en premier ou second plan, la perception des rebords de plateau peut paraître dégagée, filtrée ou opaque. Les secteurs d'habitat, relativement arborés, sont de ce fait assez peu en contact visuel direct avec les rebords de plateau.

1.4.1.2.5. Des échanges affirmés entre plateaux d'interfluve, au gré de la végétation

La présence de végétal, spécialement en premier plan ou en plan intermédiaire, peut créer un filtre important aux vues lointaines. En absence d'éléments de premier plan, les vues portent au-dessus de la frange arborée faisant horizon et n'empêchent pas la perception d'éléments verticaux qui pourraient se situer en arrière sur les plateaux.

La Boissière : Vue ponctuellement dégagée au-dessus de la vallée de la Charente.

Alloue – La Métairie. Vue dégagée au-dessus de la Charente vers le plateau opposé et la ZIP.

Chemin du Breuil : Vue partielle au-dessus de la vallée de la Charente.

La Grange des Mottes : vue partielle en balcon au-dessus de la Vallée du Braillou.

Ambernac : Vue ouverte au-dessus de la vallée de la Charente, en vis-à-vis du village.

Depuis les secteurs de plateaux remembrés et depuis les rebords de plateaux en surplomb de vallons, les vues portent parfois assez loin au-delà des vallées. Tout l'enjeu paysager du rapport aux vallées et spécialement à celle de la Charente est à observer à partir de ces points de vues.
Toutefois, compte-tenu de l'inter-distance entre les rebords de plateaux (>2 km), les éléments perceptibles sont donc fortement réduits par la distance et n'occupent qu'une faible part du champ visuel. COMMENT PEUT-ON ECRIRE DES SOTTISES COMME çà ?

1.4.1.3. Le paysage rattaché au bassin versant de la Haute-Charente (Argent / Or / Sonnette)

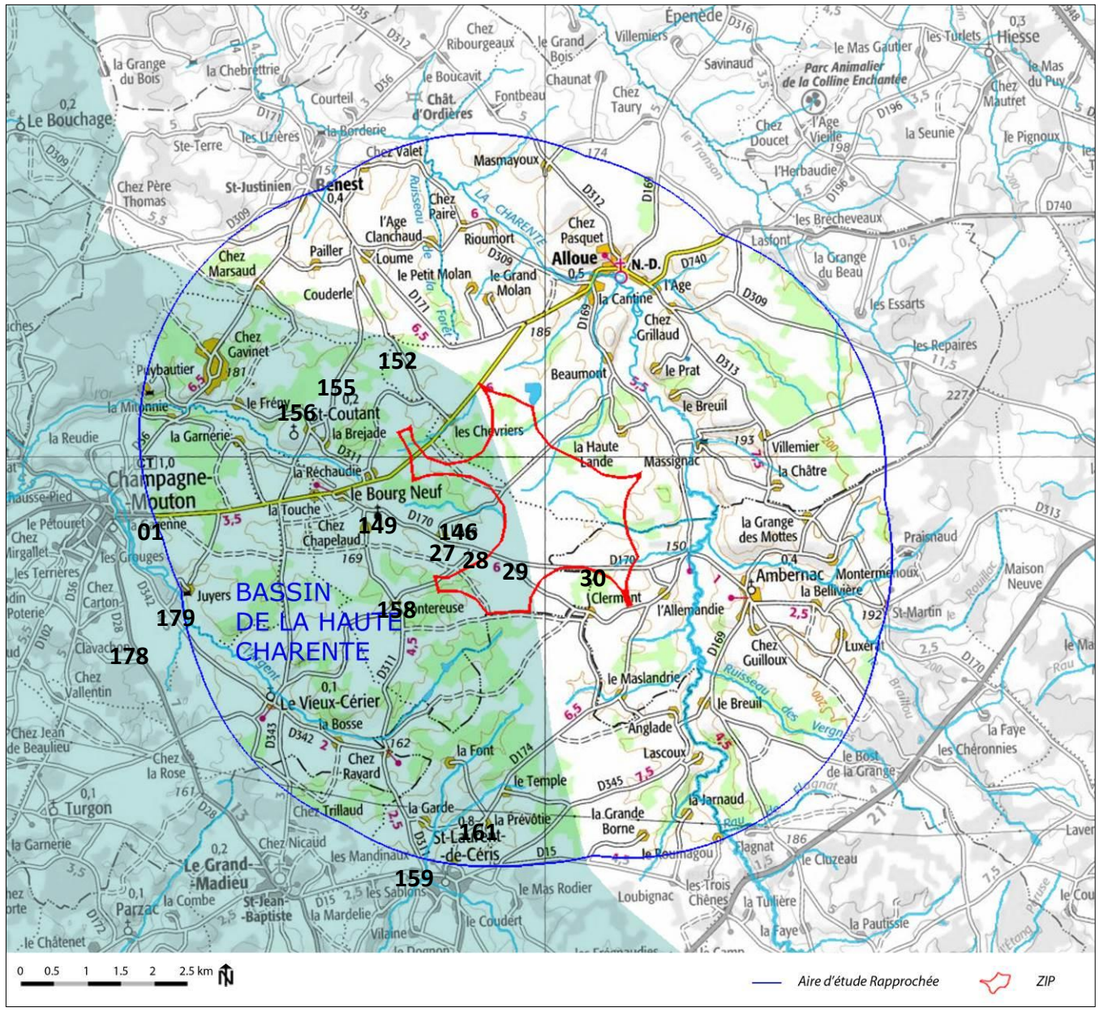

Figure 17 : Carte de localisation du bassin versant de la Haute Charente (Argent – Or – Sonnette) sur l'Aire d'étude rapprochée.

Le paysage rattaché au bassin de la Haute - Charente occupe tout le secteur Ouest de l'aire d'étude. Il est constitué d'un plateau agricole en pente douce d'Est en Ouest vers la Charente, fortement entaillé par les vallées de l'Or, de l'Argent et de la Sonnette et ondulé par quelques vallons affluents. Deux villages occupent ce territoire, l'un implanté en bord de rivière (Le Vieux Cérier) et l'autre perché en rebord de coteau (Saint-Coutant). Les bourgs plus importants de Champagne-Mouton et Saint-Laurent-de-Céris jouxtent l'aire d'étude et sont également implantés en bord de cours d'eau.
Ce paysage constitue l'entrée Ouest du territoire du Ruffécois, caractéristique des plaines vallonnées et boisées. Toutefois, comme dans tout paysage de transition, on y retrouve à la fois tous les éléments identitaires des plaines vallonnées et boisées, avec des secteurs de grandes cultures qui alternent avec des boisements en taillis, et des secteurs plus cloisonnés, ou la haie arborée et les prairies viennent progressivement remplacer les bois et grandes cultures dans la composition des vues et annonce le paysage des « terres froides » du Confolentais.
La Zone d'implantation potentielle, située en zone d'interfluve, est typiquement l'un de ces espaces de transition ou s'entremêlent de vastes secteurs de grandes cultures et des secteurs plus bocagers et boisés.

1.4.1.3.1. Une trame bocagère assez peu présente

Sur ce territoire, la trame bocagère est relativement peu présente et les motifs végétaux arborés sont plus fréquemment des bois en taillis que des cloisonnements de parcellaire. Toutefois, en bordure de vallée et sur les secteurs humides des plateaux, quelques éléments de structure bocagère sont présents et annoncent le paysage du Confolentais.

Depuis quelques années, l'essor de la maïsiculture -lié au déclin de l'élevage- vient progressivement occuper les sols humides et contribue à l'élimination des structures de haies arborées afin de constituer de grands parcellaire drainés.

L'Age : Haies résiduelles autour du village Portion de haie résiduelle en bordure de la D170

Les Recloux : Structure arborée discontinue, suppression progressive des arbres liée à la maïsiculture, notamment lors de mise en place de pivots d'arrosage et de drainage.

Fontereuse: La végétation présente sur l'horizon (400m) est essentiellement constituée de parcelles boisées, et non de simples haies arborées comme dans le bocage du Confolentais. Sources, ruisseaux et retenues collinaires occupent ces bois.

Saint Laurent de Céris – le Mas Broussard : Sur les terres pâturées, la structure de haie est conservée pour abriter le bétail. Elle constitue de multiples strates en plans superposés occultant les vues lointaines.

1.4.1.3.2. De vastes secteurs partiellement remembrés

Traditionnellement, le secteur du Ruffécois est caractérisé par une alternance entre secteurs boisés de taillis et parcelles de polyculture – élevage, en fonction de la nature des sols et de la situation sur le relief (vallée, plateau). Les parcelles de cultures, de formes et de tailles variées, présentaient un cloisonnement assez lâche de haies boisées.

Le déclin de l'élevage, la mécanisation des cultures et l'essor de la maïsiculture engendrent une disparition progressive « au jour le jour » des structures de haies et des petits bois au profit de grands parcellaires correspondant aux techniques d'exploitation contemporaines. Cela se traduit par une modification insidieuse des paysages passant de systèmes cloisonnés à des espaces semi-ouverts, voire ouverts… et à une modification évidente des situations paysagères (vues lointaines, lumière directe, vents, variations saisonnières de l'occupation des sols…).

L'Age : Arbres résiduels d'une ancienne haie. Le développement des cultures céréalières et maïsicoles tend à effacer la structure arborée et ouvre de larges vues sur le plateau

La Grande Motte : Le léger bombement du plateau agricole réduit les vues lointaines sur le plateau. Le moindre élément vertical se détache ainsi sur le ciel (arbre, pylône…).

Les Recloux : Le relief bombé et l'absence de végétation arborée ouvre de larges vues vers le ciel.

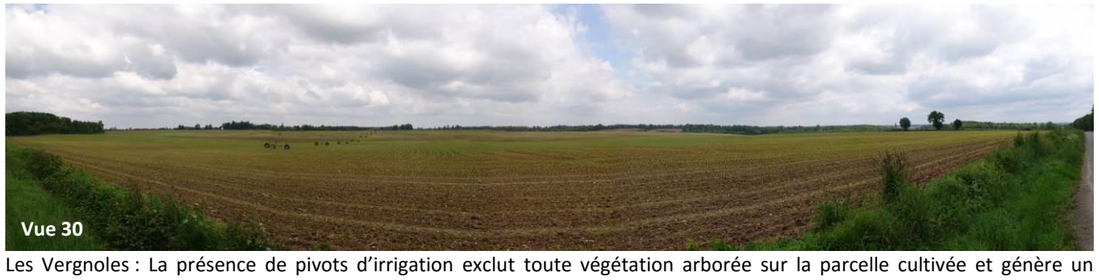

Les Vergnoles : La présence de pivots d'irrigation exclut toute végétation arborée sur la parcelle cultivée et génère un paysage très ouvert.

Les Vergnoles : Le maintien de haies arborées autour de grands parcellaire de cultures réduit l'effet d'ouverture du paysage et les vues lointaines.

Chez Cottet : Les structures jardinées autour du bâti agricole (à droite) protègent des vues vers le plateau.

Si le secteur de plateau de l'Aire d'étude rapprochée ne présente pas directement de sensibilité paysagère particulière, son caractère assez ouvert implique qu'il révèle des vues sur l'extérieur et soit potentiellement visible de l'extérieur.

1.4.1.3.3. Des échanges visuels fréquents de plateau à plateau, au gré de la végétation

De par la faible présence de haies sur le secteur du Ruffécois, les vues depuis les points hauts portent loin au-delà des divers vallons qui modèlent le plateau. Ces vues sont essentiellement perçues depuis les routes et chemins ruraux, les secteurs d'habitat étant réduits à quelques fermes et hameaux protégés par leur structures de jardins.

Champagne-Mouton Est : En point de crête, la vue s'ouvre largement au-delà de la Vallée de l'Or sur le plateau de Saint Coutant. La présence de haies filtre ponctuellement ces vues lointaines.

Saint-Coutant : Vue lointaine « au travers d'une haie » sur la ZIP au-delà des vallons affluents de l'Or.

Saint-coutant – Eglise : Vue ouverte au-delà des vallons de l'Or

Bellevue (Sud Champagne-Mouton): Vue ouverte au-delà des boisements des coteaux boisés de l'Argent. La présence d'éléments de premier plan (poteaux, arbres, bâtiments) capte le regard aux dépens de l'horizon.

Champagne-Mouton : Depuis le rebord du plateau, vue lointaine au Sud-Ouest au-delà de la vallée de l'Argent. Le bourg, situé en fond de vallée, et entouré de structures de jardins est relativement abrité.

1.4.1.3.4. Des contacts visuels assez faibles depuis les fonds de vallées vers les plateaux

La présence de végétation le long des cours d'eau, et l'étroitesse des vallées de l'Or et de l'Argent ne permettent que des vues ponctuelles sur les rebords de plateau aux coteaux pentus.

La Chapelle : vue restreinte depuis le vallon de l'Or sur les rebords de plateau. La végétation de fond de vallée filtre les vues.

Château de Juyers : la ripisylve de l'Argent constitue un écran aux vues vers le plateau. Le château en accroche sur le coteau n'est que partiellement visible.

La Filonie : la présence de végétation arborée aux abords des sources de l'Or filtre les vues vers le plateau

La Prévôtie : vue ponctuelle sur le plateau filtrée par la végétation développée autour des sources de la Sonnette

1.4.2. La route, élément de découverte du territoire

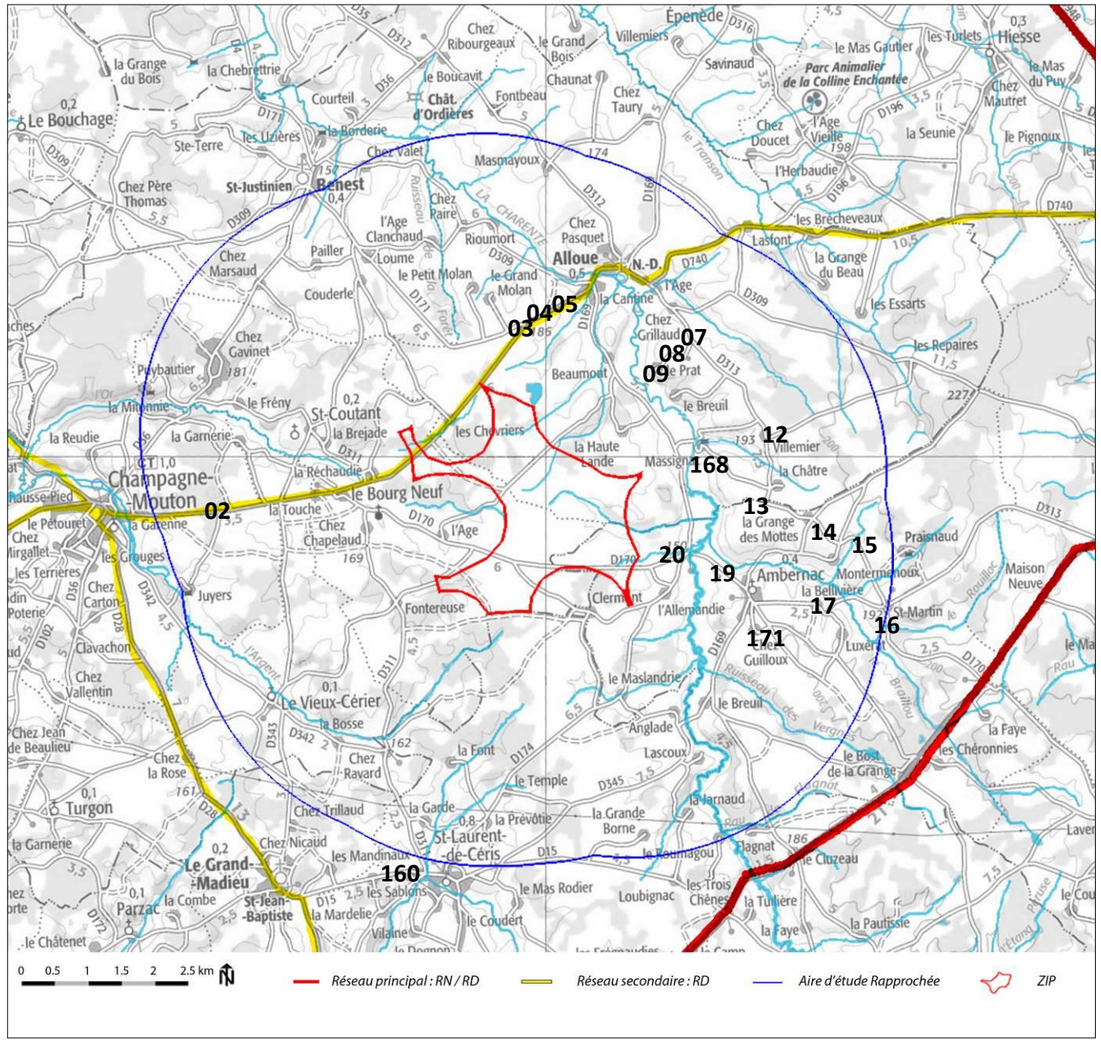

Figure 18 : Carte du réseau routier sur l'Aire d'étude rapprochée

1.4.2.1. Un réseau primaire inexistant

Sur l'aire d'étude rapprochée, le réseau primaire de routes est inexistant.

1.4.2.2. Un réseau secondaire et tertiaire associé au maillage végétal et aux microreliefs

Sur l'Aire d'étude rapprochée, seule la RD 740 reliant Champagne-Mouton à Alloue (route Ruffec-Confolens) présente un gabarit assez rectiligne et transversal aux différentes vallées, avec un profil tantôt en creux, dans les vallées « urbanisées », et tantôt en crête, avec de larges vues sur le plateau agricole.

RD 740 – Champagne-Mouton Est : la situation en crête ouvre des vues lointaines sur le plateau.

Pour le reste du territoire, la multitude de petits axes qui constitue le réseau routier secondaire et tertiaire induit un mode de découverte du territoire bien différent du réseau primaire. Ces routes épousent le relief, se rattachent au territoire par leur étroitesse et leur sinuosité, ménageant ainsi des points de vue changeants, mettant en scène les multiples petites entités qui constituent le paysage du plateau et des vallées. Elles sont en contact direct avec les éléments du paysage, et en permettent la pratique.

La modification de leur gabarit ou de leur tracé contribue bien souvent à les dissocier de leur territoire par la suppression d'une haie, d'un arbre isolé, d'un fossé, le redressement d'un virage, l'écrêtement d'une côte et le passage en déblai.

Aux abords de la zone d'implantation potentielle, le système routier de la RD 740 ne présente pas de sensibilité majeure. Toutefois, les petites routes et chemins d'accès aux parcelles présentent ponctuellement des resserrements de végétation auxquels il est important de faire attention lors de passages d'engins. Un repérage de gabarit préalable à toute intervention est nécessaire afin d'éviter les réponses immédiates aux imprévus qui bien souvent se révèlent irrémédiables.

La présence d'une départementale, d'un maillage dense de voies secondaires, l'absence ponctuelle de cloisonnement important et la grande dimension des parcelles remembrées sont des éléments très importants pour l'implantation d'un parc éolien ; facilité d'accessibilité, moins de gêne à l'acheminement, pas d'enclave parcellaire, entretien simplifié.

1.4.3. Les bourgs et hameaux sur l'Aire d'étude rapprochée

1.4.3.1. Implantation et typologie

L'habitat, relativement dispersé sur le secteur d'étude, présente une organisation caractéristique des implantations anciennes. Les villes et bourgs sont pour majorité implantés sur les vallées (coteaux) ou les grands axes tandis que le reste du territoire présente uniquement des villages de taille modeste (2 à 20 bâtiments à usage d'habitat et/ou d'exploitations agricoles).
Fréquemment, les villages sont implantés sur le relief, dans les micro-vallons. Depuis le plateau, ils apparaissent souvent de façon discrète sur la ligne de rupture de pente (toiture, étage supérieur des granges…). Toutefois, ils présentent souvent une disposition en balcon qui ouvre des vues vers la campagne en vis-à-vis.

Alloue : Situation du coteau de la Charente, à l'abri des vents dominants du plateau.

Le Prat : Situation en rebord de plateau au-dessus du vallon de la Charente. Seules les toitures sont visibles depuis le plateau.

Puymode-Haut : Différents contacts avec le plateau selon la présence ou l'absence de végétation.

La Grange des Mottes : Situation abritée du village dans la structure bocagère.

Organisation du bâti en rebord de coteau au-dessus de la vallée de la Charente. La végétation de ripisylve réduit les vues.

Ambernac : Situation groupée en rebord de plateau. Les structures de jardins filtrent les vues vers le plateau.

Massignac : situation en éperon à la confluence de la Charente et d'un vallon affluent. La végétation atténue partiellement les vues vers le plateau.

Saint Laurent de Céris : habitations contemporaines en rebord de vallon. Le développement de constructions nouvelles en rebord de coteau peut générer de nouveaux contacts visuels entre les secteurs d'habitat et les plateaux, selon la présence ou l'absence de végétation et l'orientation du bâti.

Cet habitat, pour majeure partie de formation ancienne, présente des structures agraires périphériques qui contribuent à les isoler du plateau (Jardins et pâtures clos de haies).
Les habitations situées sur coteau peuvent avoir des vues sur les plateaux situés en vis-à-vis selon la présence ou non de végétation et le profil de la vallée.
Aujourd'hui, le développement de l'habitat récent en périphérie des bourgs crée ponctuellement des situations de vis-à-vis avec le plateau agricole.

Sur l'aire d'étude rapprochée, on peut donc considérer la sensibilité des vues depuis les secteurs d'habitat comme assez forte lorsque l'on se situe en rebord de plateau, en situation de balcon. Depuis les cœurs de village et les villages situés en fond de vallée, la sensibilité reste toutefois très faible.
La silhouette dégagée des hauts de villages en accroche sur les coteaux présente également une sensibilité importante vis-à-vis des éléments émergents en arrière-plan.

1.4.3.2. Le bâti patrimonial

Pour plus de détail, voir page 21 l'ensemble des Monuments Classés et Inscrits sur les différentes aires d'études (carte)

MONUMENTS CLASSES		Distance ZIP
ALLOUE	Eglise Notre Dame - 12°, 13°s : classement par arrêté du 16 septembre 1929	3 Km

MONUMENTS INSCRITS		
ALLOUE	Logis de la Vergne - 15°, 17°s: Le logis en totalité : inscription par arrêté du 12 décembre 2002	3 Km
AMBERNAC	Château de Plaisnaud - 1777 : Le logis, les communs, la cour ainsi que la grange, en totalité : inscription par arrêté du 26 octobre 2004	2 Km
SAINT COUTANT	Château de Puybautier - 15°, 16°, 18°, 19°s : Le logis, les vestiges du château médiéval, la grange, la cour et son sol ; le vivier et le four à chaux : inscription par arrêté du 21 mai 2001	2 Km

Alloue : Eglise Notre Dame

Alloue : logis de la Vergne

Ambernac : Château de Plaisnaud

Saint Coutant : Château de Puybautier

Vues source Wikipédia

Sur l'Aire d'étude rapprochée, la présence de monuments historiques classés ou inscrits est faible. Au regard de la présence de végétation et du relief, la sensibilité de ces monuments par rapport au site de projet est nulle quant aux visibilités depuis ceux-ci. Une étude de covisibilité sera effectuée depuis le plateau nord vers l'église d'Alloue et le plateau sud constituant la ZIP. Elle permettra de confirmer le faible impact entre la silhouette du village, l'église et le parc éolien projeté

Le château de Puybaudier (inscrit) est situé à l'ouest de la ZIP, avec des fenêtres d'orientation nord et Sud, au cœur d'un écrin boisé. Il n'offre pas de vues vers la ZIP.

Le château de Plaisnaud (inscrit) est également très protégé par des alignements d'arbres et des boisements périphériques. Ses fenêtres principales sont orientées au sud est tandis que les fenêtres orientées sur cours (Nord-ouest) font face à une grange.

Le logis de la Vergne (inscrit) est situé en fond de vallée de la Charente, dans un environnement boisé, à 145 m d'altitude. Il est séparé de la ZIP par un point culminant à 186 m ne permettant pas de vues vers le plateau.

L'église classée d'Alloue est située en fond de vallée et entourée de maison au nord et de boisements et peupleraies au sud. Elle n'offre pas de contact visuel avec le plateau sud.

1.4.4. Infrastructures et paysage

Sur l'Aire d'étude rapprochée, aucune infrastructure importante n'est présente (Pylônes, lignes HT, éoliennes).

1.5. Synthèse

1.5.1. Des paysages clairement identifiables

Le petit plateau contenu par les vallées de la Haute-Charente et de la Charente-Limousine présente un relief en dôme marqué par une ligne de partage des eaux d'orientation Nord-Ouest / Sud – Est. Cette géographie est clairement identifiable sur le territoire et peut être support en termes de projet de paysage.

A l'Ouest de cette ligne de crête s'étend le Ruffécois, plaine agricole vallonnée et boisée assez ouverte, tandis qu'à l'Est s'étend le Confolentais, plaine vallonnée bocagère plus fermée
La zone d'implantation potentielle se situe donc exactement sur un entre-deux, espace de transition entre des systèmes agricoles et paysagers différents de par la géologie des sols qui les supporte.

Deux systèmes de lecture du paysage se superposent :
- Une lecture à grande échelle, avec depuis les rebords de plateau des vues lointaines et des horizons dégagés au-delà des vallons. Cette lecture est notamment évidente lors de la pratique du territoire par les routes nationales et départementales, souvent en situation de crête.
- Une lecture à petite échelle ou, lorsque l'on pratique le site par ses petites routes et ses chemins, une autre perception apparaît : les éléments marquants du paysage sont essentiellement les motifs végétaux (haies, arbres isolés et boqueteaux) et de légères ondulations qui génèrent une multitude de sous-lieux aux ambiances charmantes. Les coteaux et les vallées forment une sorte d'écrins ou toute la singularité du paysage se dévoile.

1.5.2. Un paysage local simplifié

Le paysage sur la zone d'implantation potentielle est une image simplifiée dans laquelle on retrouve à la fois des éléments communs au Ruffécois (bois, grandes parcelles de cultures) et à, la fois des composantes propres au « bocage » Confolentais (haies arborées, pâtures cloisonnées, élevage)
Le développement de la maïsiculture à ponctuellement simplifié ces paysages en effaçant toute une partie de la strate arborée identitaire du plateau. Il s'agit donc d'un plateau agricole assez ouvert et physiquement peu sensible puisqu'il fait l'objet en grande partie de rotations culturales.

1.5.3. Une occupation humaine stable

Aujourd'hui, on n'observe presque aucun développement de l'habitat récent en périphérie des bourgs et villages. Seule la périphérie des villes présente un développement sporadique de pavillonnaire qui offre des vues potentielles vers le plateau.

Au-delà des enjeux de perception / visibilité, le paysage environnant la Zone d'Intérêt Potentiel (ZIP) est marqué par les choix de pratiques agricoles recherchant des parcelles plus grandes et sans obstacle (mécanisation de l'agriculture) ; et délaissant les versants (enfrichement) et berges, dictés par l'industrie agro-alimentaire. Ces choix ont déjà largement atténué l'identité paysagère de la zone considérée et se perpétuent sans que de nouvelles pratiques agricoles semblent apparaître sur ce site.
L'implantation d'éolienne dans ce paysage rural peut surprendre, mais il s'inscrit dans le même processus de décentralisation de l'industrie des villes vers les campagnes à fin de répondre aux besoins (alimentaires et énergétiques) dont les populations ne sauraient se poser.
L'implantation d'un parc éolien paraît envisageable car elle permet d'exploiter des ressources naturelles sans porter atteinte au patrimoine ni au cadre de vie de la population locale :

- La zone d'implantation potentielle correspond à une entité géographique claire : relief, géologie, hydrologie, orientation, végétation. C'est une zone de transition entre le Confolentais et le Ruffécois.

- La présence de boisements en bordure, en fond et en rebords de vallées protège celles-ci des contacts visuels vers le plateau.

- La zone d'implantation potentielle ne présente pas de sensibilité majeure tant d'un point de vue visuel que physique.

- Les secteurs d'habitat sont bien protégés par la végétation périphérique.

- En périphérie de la zone d'implantation potentielle, la succession des motifs végétaux ne permet que très ponctuellement des vues panoramiques ouvertes depuis les rebords de plateau et les points de crête

- La présence d'une route large, l'absence de maillage dense de haies et la grande dimension des parcelles sont des éléments très importants pour l'implantation d'un parc éolien ; facilité d'accessibilité, pas de gêne à l'acheminement, pas d'enclave parcellaire.

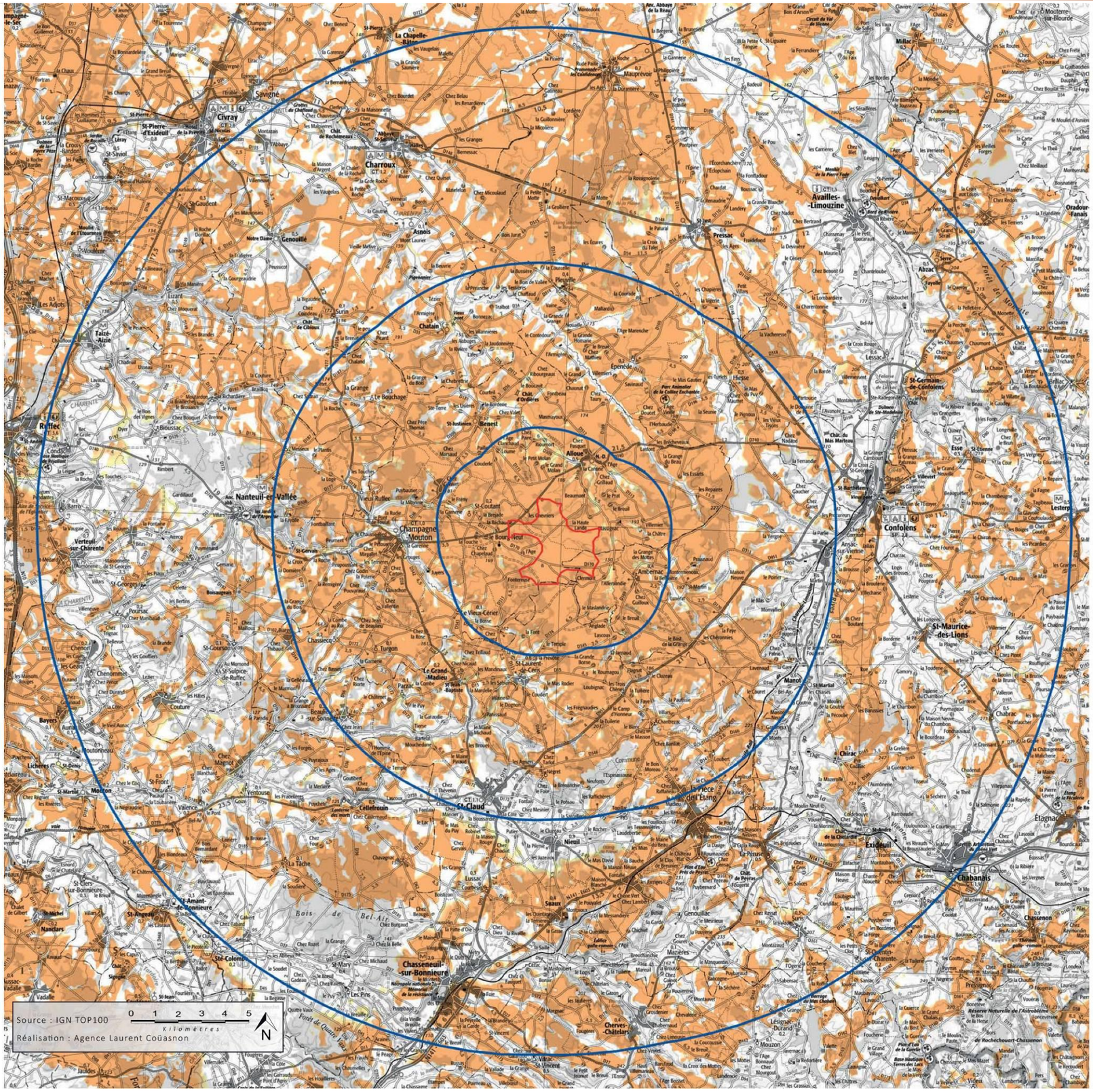

CARTE DE ZVI THÉORIQUE AVANT DÉFINITION DE L'IMPLANTATION DU PROJET ÉOLIEN

PROJET EOLIEN
DE LA CHARENTE LIMOUSINE
Oise (60)

Zone de visibilité théorique du projet éolien

Hauteur des éoliennes : 164,5 m

Calcul sur terrain nu

Source des données pour le calcul
MNT 75 IGN // IGN SCAN 100